

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÉFECTION
DE BARRAGE EN ENROCHEMENT ET DES DIGUES DE
L'AMÉNAGEMENT DES RAPIDES-DES-QUINZE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 octobre 2001, à 14 h
Timiskaming First Nation Community Hall
8, Kateri
Notre-Dame-du-Nord

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2001 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

LA PRÉSIDENTE:..... 1

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS :

DANIEL CHIEF et JEANNE McDONALD 5

PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR 8

REPRISE DE LA SÉANCE 13

PÉRIODE DE QUESTIONS :

JEANNE McDONALD..... 14

DANIEL CHIEF 23

JEANNE McDONALD..... 34

DANIEL CHIEF 43

BARBARA POLSON..... 46

BENOIT ST-DENIS..... 55

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames, messieurs, bon après-midi! Bienvenue à l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze.

10 Mon nom est Claudette Journault. J'ai la responsabilité de réaliser le mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre de l'Environnement.

15 J'ai été assermentée devant un juge de la Cour supérieure et je me suis engagée à respecter le Code de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Je vous lis la lettre que le président du BAPE, monsieur André Harvey, a reçue du ministre de l'Environnement.

**Monsieur le président,*

20 *En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère la troisième aliéna de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de réfection du barrage en enrochement et de digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

25 *Le mandat du Bureau débutera le 15 octobre 2001. +*

30 Alors, c'est donc en vertu de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous allons ensemble examiner le projet d'Hydro-Québec. Comme vous le savez, Québec s'est donné un processus de consultation publique et ce processus est simple. Il demande d'abord à tout promoteur, qui veut faire un projet important sur le territoire, de bien vouloir émettre un avis de projet. Alors, Hydro-Québec a émis un avis de projet.

35 Par la suite, le ministre a donné les instructions pour l'étude d'impact. C'est ce qu'on appelle la Directive du ministre, qui a été émise. Le promoteur a ensuite réalisé l'étude d'impact pour répondre à ses attentes. Et lorsque l'étude a été jugée recevable, le ministère de l'Environnement a émis un avis de recevabilité, après avoir fait le tour auprès des organismes concernés pour s'assurer que les préoccupations étaient répondues. Alors, le BAPE commence à travailler après que l'avis de recevabilité a été émis.

40 C'est donc le 5 juin que la période d'information et de consultation publique s'est tenue jusqu'au 20 juillet de cette année. Alors, au cours de ces quarante-cinq jours, toute personne, groupe ou municipalité peut demander la tenue d'une audience publique. Il y a eu une demande; c'est la Timiskaming First Nation qui a fait cette demande.

45 Alors, le mandat que nous avons nous oblige à faire l'ensemble des travaux à l'intérieur d'un délai de quatre mois. Alors, c'est au plus tard le 15 février prochain que nous devons remettre notre rapport.

50 Après cette période, nous, au Bureau d'audiences publiques, nos travaux sont terminés. C'est le ministère de l'Environnement qui prend la relève, qui examine aussi le dossier et qui fait une recommandation au ministre. Alors, le ministre tient compte de deux rapports: le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et le rapport du ministère de l'Environnement. Il prépare un projet de décret et c'est le Conseil des ministres qui prend la décision.

55 Alors, dans le but de bien répondre à vos questions, s'assurer qu'on couvre tous les sujets, nous avons invité des gens pour vous. Alors, ils sont de différents ministères et organismes. Je les inviterais maintenant à se présenter. De plus, je vous indiquerai qu'il y a des gens qui pourront se joindre à nous par téléphone. Alors, je donnerai les noms tout à l'heure.

60 Vous avez la parole.

M. YVES ROCHON :

65 Bonjour! Mon nom est Yves Rochon. Je suis du ministère de l'Environnement. Je vais agir à titre de porte-parole du Ministère. Je suis accompagné de Jean Sylvain qui est dans la salle, chargé de projet sur le dossier; et madame Stéphanie Lafrenière qui est aussi dans la salle, qui est analyste sur le dossier et qui travaille à la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue.

70 **Mme NANCY DELAHAYE :**

75 Bonjour! Mon nom est Nancy Delahaye. Je suis biologiste pour la Société de la faune et des parcs, le bureau régional de Rouyn-Noranda.

M. YVON MORIN :

80 Bonjour! Yvon Morin, Travaux publics et services gouvernementaux Canada, responsable de l'opération des barrages, de travaux publics sur la rivière des Outaouais.

LA PRÉSIDENTE :

85 Il y a également dans la salle un représentant du ministère de la Sécurité publique. Vous pouvez vous lever, vous présenter à la salle.

M. MICHEL ROWAN :

90 Michel Rowan, de la Sécurité civile pour l'Abitibi-Témiscamingue.

LA PRÉSIDENTE :

Il y a aussi des gens qui sont de la MRC.

95 **M. DANIEL DUFOUR :**

Daniel Dufour, MRC de Témiscamingue.

LA PRÉSIDENTE :

100 Le maire d'Angliers est arrivé aussi, je crois, le représentant.

M. PAUL COULOMBE :

105 Paul Coulombe, maire de Angliers.

LA PRÉSIDENTE :

110 Bienvenue. Alors, ces personnes ont été invitées mais pourront aussi intervenir comme personnes pour poser des questions. Nous avons des liens téléphoniques aussi qui pourront être faits. Alors, cet après-midi, nous allons rejoindre Pêches et Océans Canada, monsieur Jean-Guy Jacques. Et monsieur Philippe Nazon et Julie Lafleur sont aussi disponibles, ils sont du ministère des Ressources naturelles.

115 J'aimerais vous indiquer aussi que l'équipe du Bureau d'audiences publiques est composée de madame Monique Lajoie, qui est analyste; madame Renée Poliquin, qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission; madame Marielle Jean, qui est l'agente d'information.

120 À la régie sonore, c'est monsieur Jean Métivier qui agit cet après-midi et le responsable de l'organisation technique est monsieur Daniel Moisan. Les interprètes sont messieurs Gilles Couture et Andrew Lamontagne. La transcription est assurée par madame Lise Maisonneuve.

125 Alors, j'aimerais vous indiquer que tout ce qui est dit lors de cette séance est pris en note et, par la suite, c'est enregistré et disponible aussi par écrit. Alors, ce sera disponible dans les

centres de consultation. On va aussi remettre une copie version anglaise, pas la version papier, mais la version électronique.

Tout ce qui est dit donc et les documents qui sont déposés sont disponibles dans les centres de consultation. Il y en a trois dans la région. Il y a la Municipalité d'Angliers, c'est situé au 14, rue de la Baie Miller; la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord, 71, rue Principale; l'Association de développement des Algonquins, 9, Avenue Algonquin, ici même. Alors, il y a également les deux centres de consultation permanents du Bureau, qui sont situés à Québec et à l'Université du Québec à Montréal.

Vous pouvez toujours rejoindre les membres de l'équipe en composant le 1-800-463-4732. Et aussi, la Commission a un site Internet, donc beaucoup de documents vont être disponibles sur ce site-là. Si vous-même, vous déposez des documents et qu'ils sont en version électronique, on pourra les retrouver sur le site. Alors, l'adresse est le <http://www.bape.gouv.qc.ca>.

En ce qui concerne l'audience publique, elle se déroule en deux parties. La première partie, c'est celle qu'on vit à compter de cet après-midi. Elle a pour but d'aller chercher toute l'information dont nous avons besoin pour bien examiner le projet et pour se faire une idée sur ce projet-là, de façon à ce que vous ayez entre les mains l'information nécessaire pour vous prononcer en deuxième partie. Alors, la première partie donc, c'est cet après-midi, ce soir et, s'il y a lieu, on continuera demain.

La deuxième partie va avoir lieu à compter du 20 novembre et ce sera au Centre récréatif Saint-Eugène-de-Guigues, et ce sera en après-midi et en soirée ou dépendant de vos besoins. On s'arrangera avec vous pour répondre le mieux possible à vos attentes. Alors, vous prendrez les arrangements avec le secrétariat de la Commission et on sera là au moment où ce sera le plus approprié pour vous qu'on se parle.

Alors, par la suite, nous allons écrire un rapport et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous allons le déposer au ministre de l'Environnement.

En ce qui concerne le déroulement de la séance de cet après-midi, d'abord je vais inviter les requérants à bien vouloir expliquer les motifs de leur demande d'audience publique. Par la suite, nous allons demander au promoteur de bien vouloir présenter le projet à l'étude.

Il va y avoir une pause d'une quinzaine de minutes, et c'est lors de cette pause-là que le registre va être ouvert et vous allez pouvoir inscrire votre nom si vous avez des questions à poser. Alors, vous avez le droit de vous inscrire et de vous réinscrire.

Le nombre de questions par intervention est de deux. Je vous demande de m'adresser toujours les questions. Moi, je vais les rediriger soit du côté d'Hydro-Québec, soit du côté des personnes-ressources et ces personnes vont donner les réponses. Et on va travailler comme ça ensemble.

170

Je vous demande d'éviter les préambules aux questions, seulement ce qui est nécessaire pour la bonne compréhension de la question. Et s'il y a lieu d'aller chercher une précision sur une information, on le fera ensemble.

175

Évidemment, il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation. C'est une question de respect pour tous. Alors, je compte sur votre collaboration pour respecter les règles du Bureau.

180

Également, les questions qui ne pourront pas être répondues immédiatement le seront dans les jours qui suivent. À partir du moment où on envoie une question, les gens savent qu'on a besoin des réponses rapidement, surtout pour que vous prépariez des mémoires. Alors, on vous expliquera aussi, un mémoire, en fin de séance, comment se préparer pour ça. C'est simple, c'est uniquement votre opinion rédigée de la façon la plus simple et la plus claire possible. Et on demande d'avoir au moins une semaine à l'avance l'information que vous allez présenter ce mémoire-là.

185

190

Nous tenons aussi à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible derrière la salle.

195

Nous invitons maintenant le porte-parole du requérant à bien vouloir se présenter, présenter les personnes qui l'accompagnent et nous expliquer pourquoi ils ont demandé la tenue d'une audience publique.

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

200

Bon après-midi! Je suis Daniel Chief, chef de la Première Nation de Timiskaming et je suis accompagné de la représentante des Affaires culturelles algonquine. Et j'aimerais vous souhaiter la bienvenue à notre petite communauté enneigée. Et je vais tout de suite passer à la raison pour laquelle nous avons demandé cette session.

205

C'est à l'attention de monsieur André Boisclair, cette lettre que je vais vous lire, une demande pour une audience publique, proposition de la réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec.

*Monsieur Boisclair,

210 La Première Nation de Timiskaming rejette votre projet et demande une audience publique concernant ce projet. Et voici les raisons pour lesquelles nous craignons ce projet:

215 Exclusion systématique de la Première Nation et des droits autochtones. La façon qu'Hydro-Québec a mené les études depuis le mois de mai 1999 représente l'exclusion d'intérêt algonquin avec ce projet. La Première Nation du Timiskaming n'a jamais été consultée parce que Hydro-Québec a décidé unilatéralement qu'on ne considérerait pas cette partie comme une partie concernée.

220 Les impacts négatifs anticipés sur la faune, et bien cet endroit fait partie de notre territoire traditionnel qui est encore utilisé par nos membres pour les activités traditionnelles des membres: le trappage, la chasse, la pêche, etc. Hydro-Québec, selon eux, ça ne fait plus partie de notre culture algonquine et on devrait considérer ça de la chasse, de la pêche récréative pour des raisons récréo-touristiques.

225 Alors, les impacts négatifs anticipés. Si notre façon traditionnelle va avoir des impacts avec ce projet, pourquoi est-ce que nous sommes exclus systématiquement de toute consultation?

230 L'archéologie algonquine et sites historiques algonquins. On vous réfère, Hydro-Québec, le rapport d'avant-projet, article 6.3.4, page 76, où Hydro-Québec a confirmé qu'ils ont identifié 26 sites dans cet endroit. Hydro-Québec a aussi confirmé qu'avec la proposition, le projet de construction de route, on court un risque de détruire ces sites.

235 Hydro-Québec a proposé un processus pour faire face à cette question comme suit: préparer un inventaire d'un site; sinon, faire de la construction quand même et durant le processus, s'il y a une découverte de quelque chose de valeur ou d'intérêt, Hydro-Québec va décider ou va prendre la décision et arrêtera la construction sans consultation avec Culture et Affaires culturelles algonquines Québec.

240 S'ils excavent, ils font des... sans consultation, il y a des juridictions internationales. Maintenant, des compétences internationales reconnaissent que les Autochtones ont la juridiction sur les sites sacrés et les cimetières. Alors, tout article archéologique ou artéfact X vous m'excuserez, il va vite un peu X les membres de la Première Réserve...

245 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous aller plus doucement pour la transcription?

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

Quand on lit, ça va vite.

Il ne sera pas certifié avec la Commission de la construction du Québec. On ne prévoit pas aussi des emplois sur le site de construction. Et suite à une initiative de la SDT, Hydro-Québec est supposée d'appuyer les municipalités environnantes avec des retombées économique, suite à l'exploitation de notre territoire traditionnel, sans bienfait pour notre Communauté. La question: est-ce une sorte de partenariat que le gouvernement recherche dans l'avenir?

5), développement durable. Comme vous savez, le développement durable et ses concepts sont associés à la culture des Premières Nations. L'intégration à une approche holistique de l'univers, interdépendance de la vie et de l'esprit, etc. Notre compréhension de développement durable consiste à protéger la qualité du territoire et son utilisation pour assurer le maintien, la promotion et la poursuite des cultures autochtones qui sont riches et diversifiées.

Certains de ces éléments peuvent être trouvés dans le document PR-2, Directive d'évacuations environnementales en 2000. Pour essayer de promouvoir un tel concept et l'éviction systématique de la Première Nation de Timiskaming de ce projet, on a six plans d'urgence, mesures de plan d'urgence. Remarquez que Hydro-Québec a développé avec les quatre municipalités concernés des plans d'urgence en cas d'accident. Pouvez-vous expliquer pourquoi la Première Nation du Timiskaming a été ignorée, exclue de toute mesure d'urgence?

Il y a d'autres questions qu'on aimerait explorer et discuter. Mais considérant les contraintes, les documents en langue qu'on ne comprend pas, il y a quelques semaines, etc, on croit que pour ces raisons, il doit y avoir assez pour justifier et tenir une audience publique.

D'après ce que je comprends, l'objectif de ce projet, de cette proposition qu'on avait faite d'assurer la sécurité du public, d'éviter des inondations et de s'assurer que ce projet respecte les lois, respectant les lois, la sécurité des barrages, la Première Nation supporte de tels objectifs, mais on croit aussi que du côté sécurité, on a besoin d'informer le public. Et ce n'est pas le cas présentement de la façon qu'Hydro-Québec a développé et a planifié ce projet, surtout envers les membres de la Première Nation.

Vous savez sans doute qu'en 1923, on a été exclus pour le projet. Alors, on ne peut pas continuer à opérer de la même façon. En tant que Première Nation, on ne sait jamais à quoi s'attendre de ces audiences publiques. On espère et on ose croire qu'on aura peut-être la possibilité de modifier ce projet de façon plus constructive pour toutes les parties, qui sera plus respectueux pour les membres de la Première Nation et en respect des titres autochtones avec paix.+

Beverly Chen Polson, vice-chef; Daniel Chief, chef et Conseil de bande de la Première Nation du Timiskaming.

LA PRÉSIDENTE :

Merci de votre présentation.

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

Meaguetch.

LA PRÉSIDENTE :

Meaguetch.

J'invite maintenant Hydro-Québec à bien vouloir présenter le projet à l'étude.

M. CLAUDE MERCIER :

Madame la présidente, j'aimerais me présenter. Claude Mercier, administrateur d'ingénierie à Hydro-Québec, responsable des études de réfection.

Dans le cadre du projet sous examen, j'ai été encadré par plusieurs spécialistes, dont quelques-uns seulement sont ici présents aujourd'hui. Je les présente, madame Diane Tremblay, ingénieure hydraulique; monsieur Benoît Gagnon, chargé de projet environnement; et monsieur Michel Desfossés, conseiller et relations avec le milieu région La Grande Rivière. J'ai aussi d'autres spécialistes dans la salle qui vont se joindre à nous au besoin. Donc, je suis prêt pour la présentation.

Madame la présidente, mesdames et messieurs, bonjour! Comme le mentionnait madame Journault, je prends la parole cet après-midi au nom d'Hydro-Québec pour vous présenter le projet de réfection du barrage en enrochement des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze. Je suis aussi accompagné de spécialistes de l'entreprise. Leur participation nous permettra de répondre avec rigueur et rapidité aux questions qui pourraient être soulevées par la Commission ou la population.

335 Au cours de ma présentation, j'aborderai quatre grands sujets: la raison d'être du projet, la nature du projet, le processus de communication et d'échange avec le milieu, et les impacts environnementaux et les mesures d'atténuation. Mais tout d'abord, j'aimerais vous décrire l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Quinze.

340 Ce dernier est situé sur le cours supérieur de la rivière des Outaouais, sur les territoires des Municipalités de Guérin, Saint-Eugène-de-Guigues et Angliers, dans la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue. La Communauté de Timiskaming First Nation de Notre-Dame-du-Nord se trouve à environ 20 kilomètres à l'ouest de la zone des travaux envisagés.

345 L'aménagement inclut une centrale équipée de six groupes turbines-alternateurs d'une puissance totale de 95 mégawatts et un barrage situé à environ 1.5 kilomètre en amont de la centrale.

350 J'aimerais vous présenter la zone des travaux. Rapidement, sur la rivière des Outaouais, on retrouve ici la centrale Rapides-des-Quinze, le poste de transformation. Par le chemin, ici, nous avons accès à l'évacuateur principal et le barrage en enrochement. Donc, les travaux que nous allons discuter aujourd'hui se situent ici exactement.

355 Le barrage des Rapides-des-Quinze comprend l'évacuateur de crue en béton long de 400 mètres et haut de 20 mètres. Cet évacuateur s'appuie en rive droite sur un barrage en remblai d'environ 410 mètres de longueur. À environ 4.5 kilomètres au sud-est de l'évacuateur de crue, deux petites digues construites sur les lacs Long et Talé servent à contenir les eaux du réservoir.

360 Notons que le projet sous examen ne touche que les ouvrages en remblai de l'aménagement des Rapides-des-Quinze. Rappelons que cet aménagement hydroélectrique est l'un des plus anciens de l'Abitibi-Témiscamingue toujours en fonction. Plusieurs de ces ouvrages datent de 1923, ce qui explique l'impératif d'y effectuer des travaux de réfection pour assurer leur pérennité et la sécurité du public.

365 Des études menées en 1998 au barrage et aux digues nous ont permis de réaliser que la crête de l'élément d'étanchéité n'est pas conforme aux critères de sécurité définis en fonction de la crue maximale probable. Celle-ci représente le plus haut critère de sécurité en vigueur pour les crues. De plus, nous avons décidé d'adoucir la pente du talus aval du barrage en enrochement afin de le rendre conforme aux critères de stabilité actuels.

370 En bref, la raison d'être du projet vise à assurer la sécurité du public et des biens à la crue maximale probable et rendre ainsi l'aménagement conforme aux prescriptions de la Loi sur la sécurité des barrages, loi qui résulte des recommandations de la Commission Nicolet à la suite des inondations au Saguenay; assurer le maintien du plan d'eau; limiter les pertes matérielles qui pourraient être provoquées par les inondations; et assurer la protection de l'environnement.

375

Le projet de 2.8 millions \$ vise les ouvrages en remblai de l'aménagement des Rapides-des-Quinze, à savoir le barrage adjacent à l'évacuateur principal et les digues des lacs Long et Talé. Le barrage en enrochement doit faire l'objet de travaux prioritaires de génie civil. Il s'agit d'une réfection qui ne modifiera en rien les niveaux d'exploitation du plan d'eau Petit réservoir des Quinze. Cependant, l'abaissement du niveau du réservoir à la cote minimale d'exploitation serait requis pendant la durée des travaux, soit environ deux à trois mois. Il faudra aussi rehausser de .5 mètre le barrage afin de respecter le niveau de crue maximale probable.

Les travaux prévus consistent à excaver localement le remblai existant sur la pente amont du barrage et des digues. L'utilisation des matériaux excavés servira à remblayer une partie de la pente avale qui sera adoucie. Il y aura pose d'une géomembrane du côté amont, suivra le remblayage du côté amont et le rehaussement du barrage. Les matériaux proviendront d'une carrière située immédiatement en rive droite du barrage.

Les travaux sur le barrage en enrochement seraient réalisés entre le 1er août et le 1er novembre 2002. Cependant, certaines activités pourraient être entreprises au préalable, sans toutefois avoir d'impact sur le plan d'eau.

Afin de mieux connaître l'opinion du milieu et d'en tenir compte dans la conception du projet, Hydro-Québec a tenu plusieurs rencontres d'information et de consultation, entre les mois de mai 1999 et de juillet 2001, avec la MRC, les municipalités concernées, les organismes récréo-touristiques et la Communauté Timiskaming First Nation. Ces rencontres ont permis l'expression de diverses préoccupations, auxquelles Hydro-Québec entend répondre par la mise sur pied d'un comité de suivi des travaux avec le milieu.

De façon plus spécifique, les préoccupations suivantes ont été soulevées: la maximisation des retombées économiques pour les populations locales, la possibilité d'un impact négatif de la baisse du niveau d'eau du Petit réservoir des Quinze, l'impact possible des travaux de réfection sur la pratique de développement des activités de tourisme et de loisir.

Notamment, il a été question du lien interrive sur lequel les intervenants comptent depuis plusieurs années pour rendre accessibles certains attraits, du projet de prolongement du parc linéaire du Témiscamingue, et des répercussions des travaux sur les marmites de géants et sur les sentiers qui y mènent.

Pour le lien interrive, Hydro-Québec tient à réaffirmer qu'il pourra être utilisé de façon permanente après les travaux. Il sera réservé exclusivement aux cyclistes et randonneurs, soit la clientèle du parc linéaire. À cet effet, Hydro-Québec aménagera la crête du barrage principal en ajoutant des éléments de sécurité. Hydro-Québec a tenu compte de la plupart de ces préoccupations et a proposé des solutions. De plus, nous tenons à souligner la réception favorable des mesures proposées par les trois municipalités concernées.

Le projet dont il est question aujourd'hui est un projet de faible impact, lequel se limite surtout à la période des travaux.

425 Au chapitre des impacts environnementaux, certaines modifications du milieu physique
sont anticipées. La réfection du barrage en enrochement nécessitera l'abaissement temporaire
du niveau d'eau du Petit réservoir des Quinze de 60 centimètres par rapport au niveau maximal
d'exploitation, ceci pendant les travaux. Par contre, ce niveau étant rarement atteint, le plan
d'eau s'apparentera plus à une situation connue des utilisateurs durant les mois d'août. Hydro-
430 Québec va toutefois s'assurer que des actions soient envisagées pour ne pas perturber les
activités des utilisateurs du plan d'eau.

 La qualité de l'eau sera altérée temporairement; entre autres, pendant les activités de
déboisement, d'excavation et de remblayage à sec. Toutefois, ces activités seront concentrées
sur les sites du barrage en enrochement et de la digue du lac Long. Des activités de remblayage
435 en eau à la digue du lac Talé sont prévues, mais elles seront réalisées avec des matériaux
rocheux peu susceptibles d'altérer la qualité de l'eau.

 La réfection du talus aval du barrage sera entièrement effectuée en milieu terrestre.
Cette activité n'aura qu'une incidence mineure sur la qualité de l'eau.

440 De façon générale, les mesures d'atténuation suivantes sont prévues pour minimiser les
impacts sur l'eau: pour les remblais en cours d'eau, utiliser le moins possible de matériaux
comportant des particules fines susceptibles de provoquer de la turbidité; utiliser des véhicules
et engins de chantier en parfait état de fonctionnement; et prendre toutes les mesures
445 nécessaires pour éviter les déversements de carburant ou de contaminants.

 Certains impacts sur le milieu biologique sont appréhendés. Entre autres, il y aura perte
d'environ 4 hectares d'habitat forestier, soit 1.5 hectare pour la remise en état d'un ancien
chemin de 1.6 kilomètre afin d'accéder aux digues, et d'environ 2.5 hectares pour le
450 déboisement, le décapage des bancs d'emprunt existants et d'une nouvelle carrière.

 Lors des activités de construction, le milieu faunique environnant sera temporairement
perturbé. Comme mesures d'atténuation, il est prévu de restreindre le déboisement aux
surfaces nécessaires; disposer des déblais dans une aire de dépôt; et reboiser les aires
455 affectées.

 Seuls les travaux de confortement, de rehaussement du barrage principal et des digues
risquent de perturber le milieu aquatique. Dans le Petit réservoir des Quinze, la seule frayère
connue est située au pied du barrage d'Angliers. Elle abrite principale des dorés et des
460 meuniers. Nous ne prévoyons aucun impact sur cette frayère pendant les travaux. Les
perturbations sur l'habitat du poisson au barrage seront temporaires et le nouvel enrochement
offrira davantage d'abris aux jeunes poissons et aux espèces de petite taille. Le rehaussement
et l'élargissement de la digue du lac Talé pourra perturber l'habitat du poisson de façon
temporaire. De même, du côté aval, l'élargissement des digues pourrait empiéter légèrement
465 sur la plaine inondable du bassin à la base des ouvrages.

Afin de compenser les pertes d'habitats, on va réaliser un aménagement qui améliorera la qualité et la diversité de l'habitat du lac Talé. La construction d'un haut-fond, techniquement appelé une berme, au pied de la digue permettra d'améliorer l'endroit en tant que lieu de croissance des petits poissons par la création de zones de faible profondeur. Ce haut-fond permettra l'implantation d'une végétation riveraine herbacée et aquatique susceptible de constituer un lieu de frai en plaine inondable pour le grand brochet, perchaude, ainsi qu'un lieu d'alevinage et de croissance pour les petits poissons.

En regard du milieu humain, les impacts sont peu nombreux et sont généralement spécifiques à la période de construction. Relativement à l'utilisation du territoire, l'usage des lieux contigus au barrage se limite à la fréquentation de l'un des sentiers menant aux marmites de géants. Le sentier situé en aval du barrage demeurera accessible pendant les travaux. Afin d'assurer la sécurité du public, l'accès au barrage se fera sur demande au chef des travaux.

En ce qui a trait à l'usage des plans d'eau, la Municipalité d'Angliers puise son eau en aval du barrage d'Angliers. La pisciculture à truite mouchetée, située en aval d'Angliers, possède des cages localisées en rive gauche du réservoir. Ces deux utilisateurs pourraient être affectés si le niveau du Petit réservoir des Quinze descendait sous la cote minimale d'exploitation. Même si cette situation est improbable, des ententes ont été prises avec la Municipalité d'Angliers et la pisciculture des Quinze afin de régler rapidement tout problème résultant des travaux.

Les travaux ouvrages auront peu d'incidence sur l'usage des eaux à des fins de loisir et de tourisme. En effet, les environs immédiats des digues n'abritent ni chalets ni résidences principales. De même, l'usage du réservoir à des fins de loisir et de tourisme se concentre aux abords du barrage d'Angliers.

Enfin, la qualité de vie des habitants de la zone de projet sera peu altérée. Le chantier attendant au barrage en enrochement sera situé à environ 4 kilomètres du Village d'Angliers. Les nuisances dues aux travaux seront relativement faibles. Mentionnons surtout l'achalandage, l'accroissement du bruit et les perturbations de la circulation, principalement en raison du transport de matériaux et du va-et-vient des engins de chantier et des véhicules lourds.

Les principales mesures d'atténuation prévues sont: un programme d'information, un horaire de travail, une signalisation routière, l'épandage d'un abat-poussière, la remise en état d'un tronçon de la route 391 sur environ 2 kilomètres dans la Municipalité d'Angliers advenant des dommages causés à la route et l'utilisation restreinte du moteur frein.

La réalisation du projet amènera des retombées économiques à l'échelle locale et régionale. D'ailleurs, un organisme du milieu, le COMAXTEN, a été dûment mandaté pour faire le lien entre les entrepreneurs généraux et les ressources du milieu. Une bonne partie des dépenses seront liées à des emplois non spécialisés et à la prestation de services. Les retombées toucheront l'ensemble de la MRC du Témiscamingue.

En conclusion, les travaux de réfection du barrage en enrochement et des deux digues permettent de garantir une meilleure sécurité du public et des biens, n'occasionnent aucune modification de la gestion actuelle des niveaux d'eau. Et ces travaux sont très localisés, de peu d'impact et de courte durée. De plus, les mesures de polyvalence mises en place au barrage permettront son usage comme lien interrive aux fins des activités récréo-touristiques. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, nous prenons une pause de quinze minutes. Et au cours de cette pause, vous pouvez vous inscrire pour poser les questions. Alors, je vous répète que vous devez vous être inscrit à ce registre et je vais appeler les gens par ordre d'inscription. C'est deux questions par intervention et vous revenez au besoin. D'accord? À tout à l'heure.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je m'excuse du retard. C'est qu'il y avait des gens qui étaient en train de faire un miracle, puis ils ont réussi à le faire. C'est que je vous avais annoncé qu'on aurait les cassettes en anglais, mais apparemment ce n'était pas possible. Et au cours de la pause, c'est à nouveau devenu possible. Alors, vous allez avoir l'enregistrement grâce à la collaboration de tout le monde. Merci.

Alors, nous invitons d'abord madame Jeanne McDonald, s'il vous plaît.

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

540

Mon nom est Jeanne McDonald. Je travaille pour la Communauté dans les domaines culturels et traditionnels. Nous avons des questions à poser. Permettez-moi de poser la première.

545

Nos gens, nos membres, cette année, en 2001, pratiquent encore des activités traditionnelles, tels la chasse, la pêche, le trappage sur le territoire et sur les plans d'eau. Nous ne considérons pas la pêche récréative et la chasse pour le tourisme et les services récréatifs du domaine récréatif pareils.

550

On voit la différence lorsqu'on regarde d'un angle culturel. Est-ce qu'il y a des options disponibles qui pourraient réconcilier ces différences?

LA PRÉSIDENTE :

555

Alors, votre préoccupation concerne l'utilisation du territoire pour qu'il y ait du bon voisinage.

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

560

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

565

Pourriez-vous nous expliquer en quoi vous craignez que l'objet à l'étude puisse influencer vos activités traditionnelles?

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

570

Je ne suis pas trop sûre d'avoir bien compris votre question.

LA PRÉSIDENTE :

575

J'aimerais savoir, pour qu'on puisse aller chercher les réponses pour tous, si vous estimez que le projet comme tel, le projet à l'étude peut avoir des influences, peut changer des choses en ce qui concerne vos activités traditionnelles.

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

580

Je crois que la première question que nous posons, c'est parce que nous sentons qu'il y a une perspective fondamentale culturelle qui manque dans nos communications, dans les échanges qu'on a eues, afin d'exprimer quelles sont les activités traditionnelles de chasse,

pêche et de trappage qui sont, d'une part, historiques et qui portent l'histoire des gens de cette région du lac Témiscamingue et des plans d'eau qui sont affectés.

Il y a des gens qui ont des territoires de trappe dans cet endroit particulier et nous essayons tout simplement de promouvoir la différence qui existe entre la chasse et la pêche sportive et celle qui est pratiquée de façon spirituelle, donc pour la subsistance: la chasse, pêche et le trappage.

Mais il y a aussi les activités liées directement à nos traditions ou dans notre monde spirituel. Et à cet effet, nous essayons de souligner le fait que nous n'avons pas la même compréhension de cette activité. Donc, il est très difficile d'expliquer ce que c'est, sauf le fait qu'il y a des activités qui sont encouragées pour des fins touristiques, telle la pêche et la chasse sportive. Il a toujours existé un conflit vis-à-vis le point de vue des Autochtones, parce qu'on ne voit pas l'activité de la même façon. Et c'est de cette perspective culturelle là dont on parle ici.

Donc, ce qu'on dit, est-ce qu'on comprend assez pour pouvoir réconcilier ces différences?

LA PRÉSIDENTE :

Nous allons tenter de travailler ensemble, au cours de ces journées, de façon à trouver des solutions, si vous avez même des solutions qui nous permettraient un meilleur dialogue.

Mais cependant, le mandat que j'ai ne concerne pas l'ensemble de la problématique que vous soulevez. D'accord? Je dois examiner si le projet à l'étude est compatible avec tous les usages du milieu, y compris les activités traditionnelles, et avec toute l'ampleur et ce que ça signifie pour vous.

Alors, je veux bien faire en sorte qu'il y ait un pont qui soit le plus harmonieux possible entre les communautés, mais je me dois d'examiner la question pour ce qui concerne le projet à l'étude. Je n'ai pas de mandat du gouvernement du Québec, ni du gouvernement fédéral qui a juridiction aussi dans cette compétence, pour examiner l'ensemble de la problématique que vous soulevez.

Cependant, comme je vous dis, je vais faire mon possible pour qu'on trouve ensemble des solutions avec Hydro-Québec, avec les organismes, avec vous, pour que le dialogue soit profitable. Alors, prenons cet exercice comme justement un exemple de rencontres harmonieuses entre les communautés, de façon à trouver les solutions et vivre de façon harmonieuse ensemble dans le respect de tous.

C'est dans ce sens que je vous invite à travailler. Moi, c'est comme ça que je vois mon travail. Et j'invite tous les partenaires, ici, à le faire dans ce sens d'écoute et de respect, en comprenant toute l'importance que vous accordez à vos activités, aux activités dont vous nous avez parlé tout à l'heure.

Alors, je suis prête à traiter de cette question, mais dans le contexte du projet à l'étude.

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

630

Donc, si je comprends bien, je crois que cette question particulière, ou les quelques questions nous avons soulevées, s'adresse à Hydro-Québec. Si je comprends la procédure ici, nous vous parlons, nous vous adressons notre question qui devrait être dirigée à Hydro-Québec, le promoteur. Et nous avons soulevé une préoccupation. Nous savons qu'il n'y a pas de solution parce qu'évidemment, on n'aurait pas besoin de venir en parler si on savait qu'il existe une solution.

635

640

Donc, je crois qu'une des raisons pour lesquelles on pose ces questions, c'est d'engendrer un dialogue ou d'avoir une réponse. Et à partir de cette réponse, on va savoir si on se comprend bien les uns les autres, ou non. Alors, c'est la raison pour cette question. C'est pour soulever la question d'une perspective culturelle. Nous devons reconnaître qu'il existe des différences. Donc, nous allons du moins mettre de l'avant la question même si nous savons qu'il n'existe pas de réponse à ce moment-ci.

645

Donc, je vais maintenant passer à ma deuxième question. Si...

LA PRÉSIDENTE :

650

C'est bien. Cependant, si Hydro-Québec a des commentaires ou une information complémentaire à fournir à cet aspect global...

M. CLAUDE MERCIER :

655

Je n'ai aucun commentaire, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Alors, on accepte votre deuxième question.

660

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

665

Nous comprenons aussi, selon des informations que nous avons reçues, qu'il y a des sites archéologiques identifiés qui seront touchés par les travaux effectués dans le cadre de ce projet. Nous savons aussi et nous réalisons qu'il doit y avoir des risques, selon les différents stades de travaux qui seront entrepris par Hydro-Québec, tels la construction de route et déboisement.

Étant donné que nous-mêmes, nous n'avons pas d'information à savoir où ces sites archéologiques se trouvent, on aimerait savoir quels sont les risques de destruction de ces sites.

670 Et c'est quelque chose que nous croyons... Si cette information est disponible, peut-être qu'Hydro-Québec pourrait nous la transmettre.

LA PRÉSIDENTE :

675 C'est bien, merci.

Alors, monsieur Mercier, est-ce que ce serait possible d'avoir une carte, où vous nous situeriez les sites qui sont susceptibles de receler des vestiges archéologiques?

M. CLAUDE MERCIER :

680 Oui, madame la présidente. Je vais prendre quelques instants pour préparer la présentation. Nous avons quelques transparents à mettre sur écran.

LA PRÉSIDENTE :

685 C'est bien.

M. CLAUDE MERCIER :

690 Dans le cadre des études effectuées en 1999-2000, Hydro-Québec a suivi une façon systématique. Il y a X comment je peux dire X une recette pour être en mesure d'évaluer ou d'identifier certaines zones potentielles au niveau intéressant pour l'archéologie.

695 Donc, il y a trois secteurs qui ont été étudiés: un premier secteur dans les Rapides des Cyprès. Vous voyez, ici, sous *Zone à potentiel archéologique+, les zones qui ont été identifiées dans le secteur 1. Ces informations-là sont disponibles, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

700 Cette carte sera déposée.

M. CLAUDE MERCIER :

705 Au niveau du secteur 2, le lac Long, d'autres zones ont été identifiées. Avec elles, il y a des zones qui sont tout près des digues lacs Long et Talé. Donc, ici, je vous informe qu'à l'été 2001, nous avons fait des inventaires dans ces deux zones parce qu'elles étaient à proximité des travaux.

LA PRÉSIDENTE :

710 Et je suis curieuse de savoir si vous avez trouvé des choses.

M. CLAUDE MERCIER :

715 Nous n'avons rien trouvé, madame la présidente.

 Le troisième secteur, des études ont amené cette information aussi que dans le secteur 3, qui est Rapides Kakake, donc il y a d'autres zones qui ont été identifiées.

720 Donc, le seul endroit X je n'ai pas un autre transparent X mais dans la zone d'étude restreinte, la zone des travaux restreinte, le seul endroit où il y avait possiblement un impact, c'était dans la zone des travaux aux digues lacs Long et Talé.

725 Mais comme on peut voir aussi sur la carte, ces zones sont adjacentes. Ce n'est pas directement à l'emplacement même des travaux.

LA PRÉSIDENTE :

730 Alors, dans les zones justement, disons, vous nous avez montré beaucoup d'informations. C'est intéressant pour les gens. Ça fera partie des connaissances nouvelles que vous aurez du territoire. Cependant, je vous demanderais de revenir sur la carte tout à l'heure.

M. CLAUDE MERCIER :

735 Le secteur 2.

LA PRÉSIDENTE :

740 Oui, dans la zone justement des digues où vous projetez de faire les travaux, justement la digue du lac...

M. CLAUDE MERCIER :

745 Oui, rehaussement des digues lacs Long et Talé.

LA PRÉSIDENTE :

Lac Long et lac Talé, sur les emplacements où vous projetez de faire des travaux, ce n'est pas considéré comme étant à niveau potentiel?

M. CLAUDE MERCIER :

Du tout.

LA PRÉSIDENTE :

Mais cependant, il y a un potentiel...

M. CLAUDE MERCIER :

Aux zones en question.

LA PRÉSIDENTE :

... à proximité. Est-ce que vous pouvez nous dire si dans ces zones-là, vous projetez d'aller chercher des matériaux d'emprunt ou de remettre des matériaux dans ces endroits-là? Finalement, est-ce que vous projetez de faire des travaux de déboisement ou de modification du terrain.

M. CLAUDE MERCIER :

Il n'y a aucuns travaux de prévus dans ces zones, les zones sur la carte ici. On est en mesure de réaliser nos travaux sans avoir à aller jouer, disons, dans les deux zones identifiées ici.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que sur cette carte-là, on voit la zone où les matériaux proviendraient et, si vous avez des matériaux à disposer, où ils seraient situés?

M. CLAUDE MERCIER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

De même que nous indiquer le chemin d'accès.

M. CLAUDE MERCIER :

Les deux digues lacs Long et Talé sont ici. Sur l'autre carte X je pourrais la ramener X les zones étaient plus de ce côté. Et le chemin d'accès pour aller aux digues lacs Long et Talé va passer ici. Ça, c'est le chemin forestier existant qu'on va réaménager, réfectionner pour avoir accès aux digues lacs Long et Talé.

Les carrières ou les bancs d'emprunt ne sont pas sur cette carte X j'ai une autre carte X mais ils sont localisés: le banc d'emprunt, le DA-3, dans cette région. Et la carrière, elle est tout près du réservoir, ici, de ce côté-ci, à environ 200 mètres de la digue en enrochement. Donc les travaux, donc la carrière C-4, le banc d'emprunt et la zone de dépôt des matières résiduelles non retenues dans le cadre des travaux vont être entreposées tout près du poste.

Donc, il n'y a aucun matériau qui va être pris dans ce secteur, aucun matériau va être entreposé dans les deux zones identifiées à potentiel archéologique.

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez demander une précision, si vous voulez.

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

Oui. Je crois que c'est la première carte qu'on voit de ce genre. On sait qu'il y a des sites non identifiés, des sites d'enterrement qui s'y trouvent, mais pas encore découverts, tels que découverts à Obadjiwan, le Vieux Fort à Ville-Marie, le parc du Vieux Fort. Des travaux ont dû être arrêtés parce qu'on avait découvert que des vestiges appartenaient à nos ancêtres dans cette région. Il semblait que ces sites n'avaient pas pu être identifiés à l'avance. Maintenant, on estime qu'ils remontent à 6 000 ans. Étant donné que cet endroit, ce territoire a été occupé par des Algonquins au cours de ces années, il est très possible que dans la région, il y ait d'autres sites semblables.

Donc, s'il y avait des découvertes de la sorte, on voulait juste s'assurer que vous soyez très au courant de cette possibilité. Alors, on voulait juste s'assurer que c'était dûment noté. Et on ne sait pas si Hydro-Québec a des intentions si jamais ils découvrent quelque chose. Et s'ils en ont, qu'est-ce qu'ils proposent faire?

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, la question est claire.

M. CLAUDE MERCIER :

Est-ce qu'on peut résumer, s'il vous plaît?

835 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, la question qui est posée à Hydro-Québec est à l'effet qu'étant donné que dans d'autres projets, il est arrivé que l'on identifie des lieux où des artefacts ont été trouvés et cela a nécessité l'arrêt même des travaux le temps de procéder aux fouilles, alors la question qui vous
840 est posée concerne quelle est votre approche si une telle situation se produit dans le cas des travaux qu'on examine ensemble aujourd'hui, qui informeriez-vous et quel est votre processus justement pour s'assurer que ces zones-là sont traitées adéquatement?

845 **M. CLAUDE MERCIER :**

Madame la présidente, j'aimerais me référer à l'étude d'avant-projet, en page 77, qui précise, je cite:

**Si l'on met au jour des fondations ou tout autre vestige présentant un intérêt historique ou archéologique, il faut cesser les travaux et ne déplacer aucun objet ni vestige avant que le
850 ministère des Affaires culturelles ne donne l'autorisation de poursuivre les travaux.**

C'est dans les façons de faire, nos procédures. Nous arrêtons les travaux systématiquement.
855

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que le ministère des Affaires culturelles, à votre connaissance, contacte les communautés?
860

M. CLAUDE MERCIER :

Je n'ai aucune réponse à cette question, madame la présidente, mais c'est dans les façons de faire courantes.
865

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Alors, vous avez compris la réponse? Il y a des façons de faire, mais il n'y a rien qui empêche les gens de se parler également.
870

Alors, peut-être Hydro-Québec, si ces choses-là arrivent, comment procédez-vous avec... même si vous informez le ministère des Affaires culturelles, est-ce que vous avez aussi une ouverture à parler à la région ou aux communautés?

875 **M. CLAUDE MERCIER :**

Si on peut avoir une personne contact, je ne vois aucun problème de répondre ou, si vous voulez, d'informer la Communauté dans le cas où on trouverait tout vestige, sans outrepasser la porte officielle qui est le ministère des Affaires culturelles.

880 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Alors, il y a une offre qui est faite ici de contacter la Communauté. Il faudrait que vous donniez un nom pour que les communications se fassent et que ce soit fait de façon efficace.

Maintenant, la carte que vous avez vue va vous être remise. Vous aurez cette information-là de base. Je comprends aussi qu'il y a une ouverture du côté d'Hydro-Québec pour écouter aussi l'information que vous pourriez donner concernant des endroits qui pourraient être vulnérables ou receler justement des vestiges du passé.

890 **M. CLAUDE MERCIER :**

Madame la présidente, j'aimerais informer la Communauté qu'on est intéressé à obtenir toute information que la Communauté possède et qu'on puisse les intégrer au projet dans le cadre de tous vestiges ou recherches archéologiques.

LA PRÉSIDENTE :

900 C'est bien. Vous pourrez en reparler et cette information pourrait nous être livrée, par exemple, en deuxième partie d'audience. Si vous voulez l'inscrire sur une carte ou sur les moyens visuels que vous préférez, on va les recevoir à ce moment-là. Même, si vous voulez nous les faire parvenir dans les jours qui vont suivre, on va les rendre disponibles pour tous.

905 **Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :**

Très bien. Ça conclut mes questions. Et je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

910 Merci.

Alors, nous avons maintenant monsieur Daniel Chief qui est inscrit aussi.

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

915 Bon après-midi. Daniel Chief, Chef de la Première Nation de Timiskaming.

920

Ma question est, nous comprenons que depuis mai 1999, Hydro-Québec a mené la planification des études pour ce projet, notre préoccupation est pourquoi la Première Nation de Timiskaming n'a pas été consultée ni impliquée dans ce processus?

925

Nous avons reçu une lettre de Daniel Rivard, datée du 21 juin 2001, concernant certaines tentatives d'organiser une rencontre, mais nous sentons que ces efforts ne rencontrent pas nos exigences d'une consultation pleine et entière de la part d'Hydro-Québec. Donc, j'aimerais peut-être quelques commentaires là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

930

C'est bien. Vous avez compris la question?

M. CLAUDE MERCIER :

Oui, madame la présidente.

935

LA PRÉSIDENTE :

Sans faire un procès de l'approche qui a été utilisée, peut-être des faits historiques, puis voir aussi comment on pourrait pour le futur travailler davantage en collaboration.

940

M. CLAUDE MERCIER :

945

Madame la présidente, j'aimerais expliquer à la Communauté qu'en 99, dans la zone d'étude restreinte, les municipalités concernées étaient Angliers, Saint-Eugène-de-Guigues et Guérin. Nous n'avons pas rencontré Notre-Dame-du-Nord parce que, pour nous, elle n'était pas dans notre zone restreinte d'étude.

950

Toutefois, Hydro-Québec, en septembre ou octobre 2000, a communiqué avec la Communauté justement pour les rencontrer et écouter leurs attentes concernant le projet à l'étude. Nous avons eu deux rencontres avec la Communauté.

LA PRÉSIDENTE :

Deux rencontres ici?

955

M. CLAUDE MERCIER :

960

Je n'ai pas le détail, mais j'aimerais inviter monsieur Michel Lemay, celui qui a rencontré, initié les rencontres dans le passé avec la Communauté. Il pourrait vous résumer notre approche depuis septembre 2000 dans le cadre de l'étude en cours.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

965 **M. MICHEL LEMAY :**

Bonjour, madame la présidente. Juste pour vous situer, moi, à titre de chef relations avec le milieu, je ne suis pas directement impliqué dans le processus de projet. Moi, je suis intervenu à mi-chemin durant le processus du projet lorsque c'est venu le temps, entre autres, 970 de commencer à faire des rencontres avec la Communauté.

À prime abord, au départ, ça a commencé de façon pas nécessairement claire, les demandes, dans le sens que c'est un peu en rencontrant des gens qu'on connaissait dans la Communauté, qui nous signifiaient qu'ils avaient entendu parler d'un projet et qu'ils aimeraient 975 avoir de l'information. Et à partir de ce moment-là, on s'est dit fort intéressé de venir rencontrer la Communauté.

Tout à l'heure, on donnait juin 2001 comme étant une des dates référence. Les discussions et les approches ont commencé beaucoup plus tôt que ça. Il faut se rappeler qu'au 980 départ, le projet, il y a eu plusieurs scénarios.

Il faut, en amont de ça, se rappeler aussi que ce n'est pas un projet de construction, mais que c'est bien un projet même d'entretien de nos installations. Comme on le mentionnait tantôt, le projet n'ajoute pas de kilowatts, le projet ne change pas la vocation, et les impacts 985 anticipés à ce moment-là étaient en fonction de ce que c'est des travaux d'entretien et non de construction.

Suite à ça, il y a eu une dizaine de scénarios d'étudiés jusqu'à peu près l'automne 2001, en avril 2000, et pour aboutir à un scénario final. C'est certain qu'on ne commence pas des 990 présentations dans quelque milieu que ce soit sans connaître la version finale du projet; sinon, toute présentation est inutile.

Bien sûr, il y avait eu des travaux de recherche ou d'ingénierie sur le terrain préparatoires à ce scénario final. On me dit que le scénario final a été connu en octobre 2000. 995 Et à ce moment-là, l'entreprise a commencé ses séances d'information dans le public.

Ce qu'il faut aussi comprendre, c'est que dans une approche, je dirais, de respect et ce qui est privilégié, c'est d'aller rencontrer les publics impactés. Parce que tout le monde peut X et à juste titre et on respecte ça X être intéressé d'avoir de l'information sur les projets d'Hydro- 1000 Québec; cependant, il faut commencer d'abord à rencontrer les groupes peut-être les plus touchés, en tout cas selon nos études. Et c'est ce qui a été fait.

Comme je le mentionnais tantôt, à partir du moment où on a eu un son de cloche à l'effet que la Communauté voulait avoir de l'information X c'est autour du 5 octobre 2000 X on a 1005 proposé des rencontres. Donc, il faut se rappeler qu'à l'automne, fin été, début automne 2000,

la version finale du projet est connue, on est donc en mesure de commencer à expliquer le projet aux gens qui nous le demandent. Donc, le 5 octobre, il y a eu une rencontre de proposée et la rencontre n'a pas eu lieu, aucun représentant ne s'est présenté.

1010 On a listé, dans un ordre chronologique, 16 actions, réunions, interventions, fax, lettres, etc., démontrant, je dirais, les efforts ou les intentions ou les réunions qui ont eu lieu dans ce dossier. C'est probablement normal que des gens aient l'impression qu'il n'y a pas eu beaucoup d'échanges, parce que ce qu'il faut comprendre, c'est que les interlocuteurs ont changé durant le processus d'échange. On a rencontré différentes personnes de la

1015 Communauté à différentes réunions. Et est-ce que le contenu se communiquait dans la Communauté? Ça, je ne le sais pas, mais on a eu 16 actions d'information. Et chaque fois, on a démontré notre bonne intention de rencontrer les gens. Il y a eu deux rencontres officielles qui se sont relativement bien déroulées.

1020 Et on a donné, entre autres dans la première rencontre, de l'information sur le projet Rapides-des-Quinze en présentant des acétates qui sont probablement les mêmes. Et on nous avait en même temps parlé du projet Tabaret et on avait aussi donné un peu d'information sur le projet Tabaret.

1025 Il y a eu une deuxième rencontre, les dates sont toutes consignées, on a eu une deuxième rencontre...

LA PRÉSIDENTE :

1030 Oui, mais pourriez-vous nous les donner, ces deux rencontres-là, s'il vous plaît, les dates?

M. MICHEL LEMAY :

1035 La première rencontre officielle a eu lieu le 17 avril 2001. Comme je vous disais, à l'automne 2000, on avait commencé les approches, mais on a eu des difficultés, bref, à se coordonner pour organiser une rencontre. Et le 17 avril, il y a eu, je dirais, la première rencontre où on a pu présenter les acétates du projet et le projet.

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça s'est tenu où cette rencontre?

M. MICHEL LEMAY :

1045 Cette rencontre-là, de mémoire, s'était tenue à nos bureaux de Notre-Dame-du-Nord. Et on a les comptes rendus de ça. On a les gens qui étaient présents. Donc, les 16 interventions dont je vous parle sont consignées, on a les documents au bureau. Donc, on est capable de faire la démonstration qu'il y a eu bel et bien rencontre d'information.

1050

LA PRÉSIDENTE :

Et comment aviez-vous communiqué l'information à l'effet de la tenue de cette rencontre, ici, pour la Communauté?

1055

M. MICHEL LEMAY :

1060

Bien, au départ, il y a eu des échanges téléphoniques tout à fait corrects entre nous et, entre autres, monsieur Hambury de la Communauté, qui était conseiller du Conseil de bande à ce moment-là, et de mémoire, monsieur Polson, un autre conseiller.

1065

Après ça, il y a eu des élections, les intervenants ont un peu changé, mais on a eu effectivement des discussions verbales et par téléphone et par lettre. On a coordonné une rencontre avec une convocation en bonne et due forme et les sujets de la rencontre qui étaient censés être discutés. Et la rencontre a eu lieu, la première, le 17 avril 2001.

1070

Suite à ça, il y avait des discussions supplémentaires et on avait offert de mettre en place un comité de travail. Ce qu'il faut comprendre, c'est que moi, je ne gère pas les projets. Je suis contributif à la bonne marche des projets en ce qui concerne les relations avec le milieu mais mon vrai travail, c'est de mettre en place des relations avec le milieu continues.

1075

On avait d'abord, dans la première rencontre, répondu aux questions concernant le projet, et on avait offert à ce moment-là l'option X mis à part le projet, parce qu'il faut quand même dissocier les deux choses X de mettre en place un comité conjoint de travail pour tout autre dossier courant, que ce soit des questions sur Hydro-Québec, que ce soit lorsqu'on fait des travaux, la coordination, que ce soit toute autre attente, sur lesquels Hydro a de l'emprise et peut intervenir.

1080

La deuxième rencontre a servi à essayer de mettre en place le comité de travail et la rencontre avait eu lieu ici, au bureau de l'Association de développement des Algonquins, en présence de représentants du Conseil de bande et d'un Comité économique Saugeen Power.

LA PRÉSIDENTE :

1085

Est-ce que cette offre tient toujours?

M. MICHEL LEMAY :

1090

L'offre tient effectivement toujours. Et il nous fera plaisir de mettre en place un comité conjoint, comme je disais, pas nécessairement relativement au projet mais à des relations continues à long terme, et l'offre tient toujours.

LA PRÉSIDENTE :

1095 D'accord. Maintenant, comme vous l'avez mentionné, vous offrez de travailler, de
rencontrer les gens de la Communauté pour qu'il y ait des bonnes relations sur l'ensemble des
questions qui pourraient vous concerner de part et d'autre. Cependant, est-ce que pour le projet
dont nous avons à étudier ensemble les répercussions, est-ce que vous êtes aussi ouverts à
discuter de cette question-là à l'intérieur d'un tel comité qui pourrait être mis en place avec votre
1100 collaboration?

M. MICHEL LEMAY :

1105 Je vous dirais oui. D'ailleurs, j'avais proposé un processus pour être capable de parler
des deux préoccupations. Il y avait le processus que j'appelais court terme, qui était de voir ce
qu'on peut faire dans le cadre du projet; j'avais proposé la mise en place d'un comité conjoint,
qui continuerait quand même suite à la fin du projet qui nous concerne.

1110 Donc, il y avait les deux propositions sur la table de comité continu et aussi d'analyser ce
qui peut être fait dans le cadre du projet, dans la mesure où on peut faire des choses dans le
cadre du projet.

LA PRÉSIDENTE :

1115 C'est bien. Alors, je pense que le message est lancé. Monsieur Chief, vous aurez à
examiner cette question et à faire des propositions à la convenance de votre Communauté.

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

1120

Oui, on aimerait beaucoup travailler en collaboration avec Hydro-Québec et je sais, je suis au courant des rencontres dont monsieur Lemay fait référence. En octobre 2000, bien, cette rencontre n'a pas eu lieu parce qu'à ce moment-là, la Première Nation de Timiskaming faisait face avec la question des mines Adams et il y avait d'autres questions qui se déroulaient. Alors, cette rencontre n'a pas eu lieu.

1125

Et l'autre, le 17 avril, il a dit qu'il y avait trois représentants de notre part. Ces trois représentants étaient délégués du Comité Saugeen conjoint. Donc, ils n'avaient aucune autorité à agir au nom des membres de la Première Nation et c'était surtout juste pour l'aspect économique de ce projet et non pas les questions environnementales avec lesquelles on traite aujourd'hui.

1130

Et la rencontre tenue le 22 mai, deux jours suite à mon élection à moi, ou une semaine plus tard, à la Première Nation de Timiskaming ici, c'était, mon opinion, selon moi, c'était juste une session d'information. Et moi, en tant que chef, je n'étais là qu'en tant qu'observateur. Donc, on est encore préoccupé à savoir où était l'aspect consultatif avec le chef et les conseillers ici, là.

1135

Donc, je pense que cette question n'avait pas été adressée. Donc, surtout que cette histoire a commencé en 99 et c'est juste à la fin qu'on a obtenu des informations et qu'on nous concernait dans le projet.

1140

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je crois que vous allez pouvoir maintenant établir des relations fructueuses.

1145

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

Oui. On est aux phases finales du projet, mais on peut quand même prendre des démarches pour travailler ensemble quand même.

1150

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Je peux accepter une autre question. Je dois vous informer que nous avons pris les arrangements avec Pêches et Océans Canada, le spécialiste monsieur Jean-Guy Jacques sera disponible à 16 h pour répondre à nos questions. Alors, si vous avez des questions concernant la faune aquatique, nous avons des gens donc qui sont à la fois du Québec, la Société de la faune et des parcs du Québec, et également le représentant fédéral pourra répondre aux questions.

1155

1160

Alors, si vous voulez bien, nous allons traiter de cette question-là maintenant. Si vous avez des questions concernant la faune et concernant la faune aquatique, je les recevrais maintenant pour avoir les réponses des experts.

1165 **M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :**

Maintenant j'ai une question, mais ça n'a rien à voir avec la faune aquatique. Jusqu'à maintenant, les gens qui cherchent des emplois ou des opportunités économiques ont dénié le manque de spécialisation ou de certification, où ils ne sont pas inscrits, reconnus par le Bureau de construction. Est-ce qu'il y a d'autres façons de résoudre ces questions?

On se demande jusqu'où il faut se rendre pour, par exemple, qu'un projet ait lieu et on ne sait... et on n'a pas le temps de former les gens pour ce projet parce qu'on a été mis au courant trop tard pour qu'ils obtiennent leur certification. Est-ce qu'il y a quelque chose qu'Hydro-Québec peut faire pour peut-être nous donner un coup de main dans ce domaine et nous aider à obtenir la certification et offrir des opportunités économiques à certains moments?

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais poser la question à Hydro-Québec. Mais aussi, je vais demander au porte-parole de la Commission de la construction du Québec qui est ici, de bien vouloir s'avancer à la table, monsieur Gérard Magella Fortin, pour nous expliquer le processus.

Alors, Hydro-Québec, vous vous conformez aux règles existantes en la matière pour l'ensemble des travailleurs du territoire québécois?

1185 **M. CLAUDE MERCIER :**

Tout à fait, madame la présidente.

1190 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, ce qui régit le fait que des gens puissent avoir des permis de travail pour travailler sur un chantier, si je comprends bien, c'est plutôt la Commission de la construction du Québec?

1195 **M. CLAUDE MERCIER :**

Oui.

1200

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va vous entendre. Vous avez bien compris la préoccupation? Je pense que c'est une préoccupation qui concerne l'ensemble des gens de la région. Alors, pourriez-vous, monsieur Fortin, nous indiquer quelles sont les démarches à faire pour que les travailleurs puissent avoir les permis nécessaires pour travailler et nous indiquer qu'est-ce qui pourrait être fait pour faciliter la participation des travailleurs de la région, qu'ils soient de la Première Nation ou qu'ils vivent partout en région, ici.

M. GÉRARD MAGELLA FORTIN :

Madame la présidente, avant, préciser que dans le cas qui nous occupe, les travaux qui sont effectués par Hydro-Québec, ce sont des travaux qui sont assujettis à la Loi R-20. La Loi R-20, on fait référence à la Loi sur les relations de travail, formation professionnelle, gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Il y a différents types de travaux de chantier de construction qu'on considère assujettis, d'autres qui ne le sont pas assujettis. D'ailleurs, l'article 19 de la Loi R-20 mentionne les types de chantier qui sont exclus de l'assujettissement.

Cela dit, au risque de me répéter, ce sont les travaux qui clairement doivent être faits par des entrepreneurs qui sont détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec, par des salariés qui sont détenteurs de certificat de compétence et ils doivent être gérés en fonction des dispositions des quatre conventions collectives qui sont en vigueur.

Moi, j'ai participé à une rencontre avec un certain nombre de représentants du Conseil de bande des entrepreneurs en construction, je pense, si je me souviens, de mémoire en juin dernier et l'objectif de cette rencontre-là était, entre autres, de donner un certain nombre d'informations, entre autres, à ces personnes-là relativement à la façon d'intégrer l'industrie de la construction.

En passant, l'industrie de la construction au Québec, on est la seule justement qui a une forme qui est régie à partir d'une loi et qui encadre entre autres l'ensemble des métiers, des occupations. Entre parenthèses, quand on parle de métiers et occupations, on parle d'à peu près 25 métiers différents; quand on parle d'occupations, on parle de manoeuvres, de journaliers, de manoeuvres spécialisés, etc.

Cela dit, suite aux explications qu'on a données à ces personnes-là, moi personnellement, j'avais offert ma collaboration. On devait par la suite recevoir des gens de la Communauté, des listes de personnes qui, elles, nous permettraient de faire des analyses de dossier dans le but d'obtenir des certificats de compétence.

Bon, je vous avouerai, aujourd'hui, on est encore en attente de ces listes-là. Je n'ai pas eu aucune information relativement à des personnes qui auraient accumulé de l'expérience dans

1245 le domaine de la construction dans la Communauté et que, éventuellement, on pourrait analyser comme dossier afin de les admettre à l'examen de qualification.

LA PRÉSIDENTE :

1250 On va arrêter là, monsieur Fortin. C'est très très important le message que vous venez de nous dire.

Alors, si je comprends bien, il y a de l'information que vous attendez. C'est encore le temps de le faire. Pourriez-vous nous dire, pour que les gens transmettent à la Communauté les attentes, les besoins que vous avez à exprimer, quelle est la nature des dossiers? Comment ces dossiers-là doivent être montés?

Globalement, je pense que ça va nécessiter une rencontre peut-être de travail avec vous, mais pourriez-vous, pour le bénéfice de tous, nous dire qu'est-ce que vous attendez des dossiers, pour que ce soit bien compris.

M. GÉRARD MAGELLA FORTIN :

Je vous avouerai que quand on fait référence à tout l'aspect d'analyse des dossiers, c'est quand même du point de vue technique assez ardu. Je ne vous donnerai pas d'explication détaillée, compte tenu justement de l'ampleur du dossier.

Cependant, dans la même optique que la rencontre à laquelle j'ai été présent au mois de juin, moi, je suis toujours ouvert, la Commission est toujours ouverte à ce qu'on fasse des rencontres avec non seulement le Conseil de bande, mais également la Communauté, pour qu'éventuellement on puisse analyser chaque dossier de façon individuelle, afin de permettre entre autres aux salariés de savoir s'ils répondent aux conditions d'admissibilité au niveau des différentes cartes de compétence. À ce chapitre-là, on fait preuve d'ouverture. Cependant...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une question, monsieur Chief, de précision?

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

Peut-être une suggestion. Hydro-Québec a dû traiter avec d'autres Premières Nations avant ce projet-ci et peut-être qu'ils auraient de l'information à savoir comment on avait traité de ces cas-là en ce qui a trait à embaucher les Autochtones locaux. Je suis sûr qu'ils n'étaient pas tous certifiés. Donc, ils ont peut-être de l'information qui pourrait nous être utile ici, à savoir leurs expériences passées.

LA PRÉSIDENTE :

1290

Bien, peut-être qu'ils n'étaient pas tous certifiés à l'annonce du projet, mais les démarches ont dû être faites. Alors, ce qui est important, c'est de savoir quelles ont été les démarches qui ont pu être réalisées dans le cadre d'autres travaux. On a la chance d'avoir une ouverture ici et il y a une offre de collaboration, je pense que vous la recevez.

1295

Maintenant, on va quand même entendre dans le cadre d'autres travaux, si vous avez cette information maintenant ou si vous préférez attendre pour vérifier si cette information-là est disponible.

M. CLAUDE MERCIER :

1300

D'après l'information que j'ai à ce jour, on est toujours soumis à la CCQ.

LA PRÉSIDENTE :

1305

C'est bien. C'est ce que j'avais compris aussi dans le cas de l'étude d'autres dossiers que j'ai eu à examiner. Cependant, je pense que le sens de la question de monsieur Chief comprend bien que les travailleurs devaient obtenir les accréditations. Mais est-ce qu'il y a eu des approches pour faciliter, c'est-à-dire des rencontres qui ont permis de donner de l'information dans d'autres cas?

1310

M. CLAUDE MERCIER :

J'aimerais inviter monsieur Michel Lemay, qui pourrait vous faire part de qu'est-ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

1315

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

M. MICHEL LEMAY :

1320

Concernant la question qui est posée, effectivement, il y a eu des choses de faites lors de la série d'actions que je vous énumérais tantôt. Et on avait, nous autres, suite à une des rencontres qu'on avait eues avec la Communauté, on nous avait soulevé plusieurs préoccupations. Certaines étaient territoriales, d'autres étaient relativement à la CCQ, d'autres touchaient à l'information sur le projet. Donc, suite à ces attentes-là, on a mis en place des rencontres pour répondre, en tout cas, en ce qui nous concerne sur le projet.

1325

1330

Pour ce qui est de la CCQ, comme on disait, on est un organisme comme n'importe quel autre organisme régi X malheureusement des fois X par les lois en place et on n'a pas de contrôle sur ces éléments-là. Cependant, on avait dit et on nous avait soulevé la possibilité ou le fait que, ailleurs, il s'était possiblement fait des choses de partenariat en ce sens.

1335

Moi, je ne suis pas au courant nécessairement de tous les dossiers qui se font à Hydro-Québec, mais on avait dit à ce moment-là: *Oui, pourquoi pas aller chercher l'information et regarder ensemble ce qui est faisable.+ Et on avait proposé une rencontre pour discuter, entre autres, du volet territorial et du volet de la CCQ, et la rencontre n'avait pas eu lieu.

1340

Et on s'était coordonné avec monsieur de la CCQ, Fortin, pour organiser ensemble une rencontre d'information pour qu'eux autres expliquent les règles du jeu et qu'on nous dise à nous qu'est-ce qu'on peut faire, à Hydro-Québec, si on peut faire des choses, pour trouver une solution.

LA PRÉSIDENTE :

1345

C'est bien.

1350

Alors, monsieur Chief, il y a une offre qui vous est faite. C'est comme ça que je la comprends, en tout cas. Ça n'a pas été écrit, mais on comprend que c'est important que vous vous rencontriez avec monsieur Fortin à nouveau, que cette rencontre aussi mette à contribution un représentant d'Hydro-Québec, de façon à ce que le dialogue s'établisse très bien dans l'intérêt de tous, que vous ayez une information complète qui permettra à vos gens d'avoir tous les droits et de faire les démarches qui s'imposent pour obtenir les accréditations nécessaires pour postuler.

1355

Maintenant, je sais qu'Hydro-Québec dans des dossiers favorise l'embauche locale par le fait qu'il propose dans les devis des clauses favorisant l'emploi local. Est-ce que c'est le cas? Pourriez-vous nous expliquer comment vous allez procéder? Il nous reste deux, trois minutes pour appeler, pour passer sur l'aspect faune aquatique, mais en attendant, on vous écoute.

1360

M. CLAUDE MERCIER :

1365

Non, je ne peux vous le présenter dans deux, trois minutes, ça prend un peu plus de temps que ça. Donc, j'aimerais faire intervenir monsieur Michel Desfossés. Donc, on peut revenir après?

LA PRÉSIDENTE :

On reviendra après.

M. CLAUDE MERCIER :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est bien. S'il y a des gens dans la salle qui ont des questions concernant la faune aquatique, est-ce que vous pourriez lever la main? Moi, je la lève. Il y en a deux. D'accord.

Alors, nous avons en ligne monsieur Jean-Guy Jacques, qui est de Pêches et Océans Canada. Bon après-midi!

M. JEAN-GUY JACQUES :

Oui, bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour. Merci beaucoup de vous joindre à nous. Alors, nous avons d'abord une question de madame McDonald. Vous avez la parole, madame McDonald.

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

Est-ce que je peux vous demander d'expliquer? Je ne suis pas sûre d'avoir compris. Vous dites, on est en consultation, il y a quelqu'un de disponible? Comment est-il disponible?

LA PRÉSIDENTE :

Par téléphone.

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

Qui est cette personne?

LA PRÉSIDENTE :

1410 Il est de Pêches et Océans Canada, monsieur Jean-Guy Jacques. Donc, la question de la faune aquatique est de juridiction partagée avec le Québec. Et pour nous assurer d'avoir les réponses de tout l'ensemble des gens qui pourraient avoir des choses à dire sur cette question, nous avons aussi demandé à Pêches et Océans de déléguer quelqu'un X et ça se fait par téléphone X pour répondre aux questions que vous pourriez avoir sur ce sujet.

1415 **Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :**

Maintenant, je pense que je comprends bien. Je ne savais plus trop où se trouvait cette personne.

1420 Lorsqu'on parle, et je fais juste présumer, j'essaie juste simplement de formuler cette question, la question traite de l'eau et des droits de l'eau et aussi les juridictions sur l'eau, alors je ne sais pas si cette personne disponible sera en mesure de répondre à la question. Mais nous avons des préoccupations certainement, pas seulement concernant la faune aquatique mais aussi concernant les droits sur l'eau.

1425 Par exemple, une question à savoir est-ce qu'il y a des droits de propriété sur ces richesses: les rivières, les plans d'eau? Et on aimerait aussi en connaître plus sur la rivière Ottawa, la rivière des Outaouais, dont on croit la rivière des Quinze du lac Témiscamingue en fait partie. Et si tel est le cas, quelles sont les juridictions concernant ce plan d'eau en particulier? Est-ce que c'est du domaine international, provincial ou fédéral? On aimerait comprendre pour être informés à qui la juridiction du plan d'eau?

1430

LA PRÉSIDENTE :

1435 Avez-vous des précisions à fournir?

M. JEAN-GUY JACQUES :

1440 À ce niveau-là, au niveau de la juridiction des eaux, ce n'est pas vraiment notre domaine de compétence, si on veut. C'est plutôt au niveau de la gestion de l'habitat du poisson, on s'occupe de l'habitat du poisson en tant que tel, donc ce qui relève en fonction de l'habitat du poisson. Et la question de la juridiction de la propriété des eaux, ce n'est pas vraiment dans notre champ de compétence, si on veut.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

On va demander au ministère de l'Environnement de nous donner certaines informations. Monsieur Rochon.

1450 **M. YVES ROCHON :**

Oui. C'est une question fort complexe que vous posez. Normalement, je pourrais faire la vérification par rapport à ce dossier bien précis, parce que la juridiction peut varier d'un territoire à un autre, compte tenu de l'historique d'acquisition d'un territoire.

1455

Normalement, un plan d'eau qui est sur un territoire public et qui est navigable, c'est un plan d'eau qui est public. Donc, il appartient comme tel à tout le monde. C'est géré par la Province du Québec. Donc, les fonds du plan d'eau, comme les terres publiques, sont sous la juridiction de la Province du Québec. Le fédéral a un certain pouvoir, comme monsieur Jacques l'a dit, au niveau des habitats du poisson. C'est au niveau fédéral que c'est géré, quoiqu'au niveau provincial, on a aussi certains pouvoirs au niveau de la gestion de la ressource.

1460

Maintenant, il y a certains territoires X je vais demander à monsieur Sylvain qu'il m'apporte l'information X qui pourraient être de domaine privé. Exemple, un terrain qui aurait été acquis lors du régime seigneurial et qui aurait été acquis par des gens, et vendu et vendu jusqu'à aujourd'hui, il pourrait être privé si ce plan d'eau là n'est pas navigable.

1465

Maintenant, moi, j'ai l'impression qu'on va me valider ça, que le plan d'eau actuellement qui est à l'étude est du domaine public.

1470

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous des compléments d'information à fournir? C'est du domaine public?

1475

M. YVES ROCHON :

Voulez-vous me donner cinq minutes pour retrouver...

LA PRÉSIDENTE :

1480

À ce moment-là, je vous invitais à faire votre recherche et puis on va compléter sur la question de la faune aquatique. D'accord?

Donc, comme monsieur Rochon nous l'a mentionné, la question des droits de l'eau est un domaine complexe. Il y a plusieurs compétences dans le domaine qui interviennent, dépendant des usages du milieu.

1485

Alors, il y a la question de la faune aquatique et, si vous voulez bien, nous allons examiner cette question-là présentement puisque nous avons monsieur Jacques avec nous par le truchement du téléphone.

1490

1495

La question de la faune aquatique est donc une juridiction qui est à la fois couverte par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Et tous les deux ont une approche qui est similaire, dans le sens qu'il y a une exigence qui est faite au promoteur de projet de s'assurer qu'il n'y a pas de perte nette d'habitat. C'est maintenant une exigence qui est réglementaire. Alors, les promoteurs doivent faire la démonstration qu'ils ont mis tout en oeuvre pour s'assurer, à la fois dans la conception de leur projet que dans les mesures de compensation d'habitat, que le milieu récupère et produit au moins autant qu'avant les travaux.

1500

Monsieur Jacques, est-ce que j'ai bien saisi le sens de la politique de votre Ministère?

M. JEAN-GUY JACQUES :

1505

Oui. La politique de la gestion de l'habitat du poisson s'appuie sur la Loi sur les pêches. La Loi sur les pêches, il y a un article qui dit qu'on ne doit pas détruire, perturber ou détériorer l'habitat du poisson, sauf sous permission du ministre, qui se trouve être l'article 35.2, mais c'est un peu technique.

1510

La politique mentionne que s'il y a des pertes d'habitat du poisson, elles doivent être compensées de façon à arriver à aucune perte nette de l'habitat du poisson, comme vous le disiez. Donc, un projet qui occasionne des pertes sur l'habitat du poisson doit avoir des mesures de compensation qui font en sorte que, suite au projet, il n'y aura pas de diminution des habitats et de la capacité de production du milieu. C'est à peu près ça, oui, la politique.

1515

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Alors, dans le cas qui nous intéresse, vous avez examiné le dossier soumis par Hydro-Québec?

1520

M. JEAN-GUY JACQUES :

1525

C'est ça. Puis suite à l'analyse par rapport aux travaux qui étaient prévus, aux ouvrages qui ont été proposés, aux mesures d'atténuation qui ont été proposées dans l'étude et des mesures supplémentaires qu'on a mentionnées dans notre lettre d'avis, on est d'avis qu'il n'y a pas de détérioration ou perturbation ou perte d'habitat de façon significative pour nécessiter une autorisation du ministre à ce niveau-là.

1530

Donc, on peut considérer que le projet occasionne aucune perte nette, tel que proposé par le promoteur.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Jacques, vous avez émis un avis?

M. JEAN-GUY JACQUES :

Oui, on a émis une lettre d'avis au promoteur, le 21 mars dernier, je crois, lui expliquant un petit peu comme quoi on avait analysé le dossier, on était d'accord avec les mesures d'atténuation qu'il avait proposées; dans lequel on a également ajouté certaines mesures, des précisions.

Mais compte tenu de l'évaluation du dossier, des pertes anticipées, des mesures d'atténuation, les autres mesures qui sont proposées dans l'étude, on a considéré que le projet ne nécessitait pas une autorisation en vertu de l'article 35.2 de la Loi des pêches. On a émis une lettre d'avis à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, monsieur Jacques.

Monsieur Mercier, est-ce que vous avez l'avis auquel monsieur Jacques fait référence?

M. CLAUDE MERCIER :

Oui, madame la présidente et nous pouvons le déposer.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien, on apprécie. Oui, une question.

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

Oui, je crois que maintenant que j'ai compris les aspects particuliers de l'habitat aquatique, la question serait maintenant: combien de temps est-ce que cela prendra?

Nous comprenons que ce projet s'échelonnnera sur quelques années. On dit que l'habitat, d'après l'information qui a été fournie plus tôt, qu'il y a des endroits qui vont être impactés et qui pourraient affecter la vie aquatique de la rivière. Mais de quelle façon et sur combien de temps est-ce que ça s'échelonnnera avant de revenir à sa situation normale?

Est-ce qu'il y a des... combien de temps ça va prendre pour... est-ce que ça va prendre la période de trois ans? Est-ce que ça va prendre dix ans avant que la situation soit rétablie? Combien de temps ça va prendre pour que tout revienne à la normale?

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que ce serait important de remettre la carte pour qu'on voie justement quels sont les plans d'eau qui pourraient voir des modifications en ce qui concerne la faune aquatique.

Maintenant, le projet qu'on étudie se ferait, dans la zone aquatique, dans un intervalle de trois mois. C'est un abaissement du niveau d'eau. Et je vous demanderais de nous présenter justement, dans la zone des digues où vous projetez de faire des aménagements pour optimiser la productivité faunique, de nous décrire les travaux que vous proposez, et avec les connaissances que vous avez des autres suivis environnementaux, combien de temps ça prend pour qu'il y ait une productivité faunique qui émerge de ces habitats créés.

M. CLAUDE MERCIER :

On va vous présenter les cartes. On fait une petite recherche.

Donc, au barrage principal, lorsque ça va être le temps de faire les travaux de réfection, le niveau d'eau dans la zone d'exploitation varie entre le niveau max et le niveau min, normalement. En période de l'été, comme au mois d'août, depuis 10 ans X est-ce qu'on peut me confirmer la cote moyenne que nous avons en eau, pour vous montrer exactement où l'eau se situe, il y a des statistiques que nous avons X en moyenne, période du mois d'août, l'eau se situe à 255,7. Donc, on voit que c'est entre les deux niveaux, ici, donc possiblement 255,7. On abaisse, si on veut comparer avec les périodes estivales, de l'ordre de 20 centimètres, gros maximum. On ne peut pas aller plus bas que le niveau. Nos travaux se réalisent au niveau minimum de l'exploitation.

Donc, au barrage principal, pendant la période des travaux du 1er août au 1er novembre au plus tard, il n'y a aucun impact au niveau de la faune aquatique. Je crois même que monsieur de Pêches et Océans l'a confirmé. Ça, c'est au barrage principal.

À la digue du lac Long, ici, on représente la digue à la hauteur actuelle. Donc, on va abaisser le niveau. Mais comme j'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas 256, c'est le niveau max. Nous sommes au niveau 257; on va l'abaisser à 255 pour venir faire nos travaux. Une fois de plus, il n'y a pas d'impact au niveau de la faune aquatique.

Toutefois, comme mesure d'atténuation, c'est à la digue du lac Talé que là, oui, il y a un impact négatif mais, par contre, comme mesure d'atténuation et acceptée par Pêches et Océans, c'est qu'on va construire une berme pour favoriser justement la faune aquatique. Et normalement, les résultats, on obtient des résultats après deux ans suite à la construction de la berme.

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous l'intention de faire un suivi pour évaluer l'efficacité de cette mesure-là?

1620

M. CLAUDE MERCIER :

Oui, madame la présidente, il est prévu. Et même c'est défini, c'est décrit dans l'avant-projet qu'il va y avoir un suivi pour voir l'efficacité de la berme.

1625

LA PRÉSIDENTE :

Et l'information que vous allez recueillir de ce suivi, comment les gens peuvent en être informés?

1630

M. CLAUDE MERCIER :

C'est une information qui est demandée par Pêches et Océans, qu'on retrouve dans leur correspondance et qui va être disponible à la population.

1635

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous allez avoir un site Internet?

1640

M. CLAUDE MERCIER :

Ce n'est pas prévu. Par contre, c'est disponible via le comité de suivi.

LA PRÉSIDENTE :

1645

Via le comité de suivi, d'accord. Puis le comité de suivi, de quelle façon il compte rendre disponible l'information? Le savez-vous?

M. CLAUDE MERCIER :

1650

Bien, là, madame la présidente, nous sommes toujours en étude. On n'est pas en phase projet. Donc, le comité de suivi...

1655

LA PRÉSIDENTE :

Vous êtes ouverts, à ce moment-là...

1660

M. CLAUDE MERCIER :

Bien sûr, oui.

1665

LA PRÉSIDENTE :

... à avoir des propositions?

1670

M. CLAUDE MERCIER :

Il va y avoir un comité de suivi, puis on va suivre le tout.

1675

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Alors, je comprends que vous êtes ouverts à des propositions qui permettraient de bien informer la population des résultats.

1680

M. CLAUDE MERCIER :

Oui. Il y a une clarification aussi, madame la présidente. On a parlé d'une durée des travaux de trois ans; les travaux vont durer trois mois seulement.

1685

LA PRÉSIDENTE :

J'avais rectifié moi-même avant que vous commenciez.

1690

M. CLAUDE MERCIER :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Alors, on a eu les réponses, je crois. Les experts de Pêches et Océans ont examiné cette question.

1695

Maintenant, la Société de la faune et des parcs du Québec aussi, madame Nancy Delahaye est ici. Alors, je demanderais à madame Delahaye son opinion sur la question de la faune aquatique.

Mme NANCY DELAHAYE :

1700 Oui. Nous, contrairement à Pêches et Océans Canada, c'est aussi l'habitat du poisson qui est regardé dans notre cas au niveau de notre loi, qui est la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, mais ce n'est pas une autorisation qui est émise, c'est un avis au niveau du ministère de l'Environnement. Puis au niveau de l'étude fournie par Hydro-Québec, le principe d'aucune perte nette d'habitat a été respecté.

1705 Puis ce qui était très important aussi pour nous, c'était que les travaux vont être réalisés à l'extérieur des périodes critiques pour les espèces qui sont présentes dans ce plan d'eau là, c'est-à-dire c'est à partir du mois de juin et avant le mois de novembre que les travaux vont se faire. Ça fait que pour nous, là, il n'y avait pas une problématique associée à faune aquatique.

1710 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors, on a eu la réponse des experts concernés tant du côté fédéral que du côté du gouvernement du Québec. Est-ce que vous avez des compléments d'information à obtenir
1715 madame McDonald ou si ça vous convient cette réponse?

Mme JEANNE McDONALD (TRADUCTION) :

 Je peux dire que probablement dans le sens que... il est très difficile d'interpréter
1720 l'information reçue ici, parce que nous avons aussi une vision spirituelle et cette vision spirituelle inclut une façon de penser holistique. Autrement dit, nous n'avons pas tendance de voir le poisson comme une ressource aquatique ou un habitat aquatique. C'est une façon séparée d'observer les choses et d'analyser une situation.

1725 Mais nous, le point qu'on essaie de transmettre, c'est qu'il y a des communications interculturelles que nous n'avons pas encore créées. Parce que lorsqu'on parle de monde spirituel, on parle des habitants, les poissons, la faune, la rivière, le monde végétal. Et le fait que ces barrages se trouvent là depuis très longtemps, depuis avant la génération actuelle, on vit déjà avec les dérangements faits il y a 80 ans, dans le temps de nos grands-parents.

1730 Donc, tout ce qu'on veut dire, c'est qu'on veut que cette façon de penser soit reconnue. Que ce soit reconnu, ça veut dire que la vie qui s'y trouve, que ce soit le poisson, parce que ces éléments du monde naturel, nous en faisons partie et nous vous disons que l'environnement dans lequel vous traitez, que ce soit juste l'habitat du poisson ou autre, que les gens aussi font
1735 partie de cet environnement.

 Les Algonquins vivent les mêmes répercussions que la faune et les poissons dont vous parlez, à un point tel que nous avons un système de clans. Et dans ce système de clans, il existe un clan des poissons; et dans le clan des poissons, le chef de ce clan est une tortue. Et il
1740 y a aussi le clan de l'ours qui s'occupe du monde médicinal, des plantes et autres.

C'est juste pour vous démontrer que nous devons exprimer le fait que nous avons des préoccupations spirituelles concernant la vie des animaux qui vivent sur notre territoire, et cela inclut toute la vie qui se trouve dans la rivière et tout ce qu'on y trouve.

Donc, moi, je voulais qu'on exprime ou que moi, du moins moi-même personnellement, j'exprime cela pour que ce soit considéré par les participants. Nous, on a besoin d'interpréter votre information dans notre façon de penser, de la même façon que vous prenez notre information et devez l'interpréter dans votre façon de comprendre les choses.

Donc, c'est tout ce que j'ai à dire.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Je crois que les mentalités évoluent. Pour avoir commencé à travailler dans le domaine de l'environnement, il y a 25 ans minimum, je crois que les choses sont en train d'évoluer vers plus de respect pour l'ensemble des composantes de la terre. Qu'elles soient végétales ou animales, il y a plus d'écoute, il y a plus de considération pour les êtres vivants qu'elles soient considérées comme étant *ressource+ ou uniquement comme existantes pour leur valeur intrinsèque.

Alors, maintenant, dans tous les projets à l'étude, on se doit de faire la démonstration que les habitats vont être reconstitués pour habiter encore des êtres végétaux et animaux, pour que la vie reprenne ses droits. Alors, d'une certaine façon, les préoccupations que vous exprimez avec tout le langage spirituel que vous y apportez, d'une certaine façon, il a été reçu et les choses changent vers un plus grand respect pour la nature.

Je pense qu'il va y avoir une deuxième partie et ce sera intéressant de vous entendre sur la façon dont vous souhaiteriez obtenir l'information pour toute l'évolution, la qualité du milieu. C'est ce qui est appelé le suivi environnemental. Alors, comment vous voyez cette information-là. C'est une autre demande que je vous fais: est-ce que c'est possible dans votre mémoire, en deuxième partie, de nous dire comment vous souhaitez obtenir cette information.

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

Juste pour ajouter à ce que Jeanne mentionnait, c'est difficile d'expliquer exactement, c'est dur pour une personne autochtone d'expliquer à une non-Autochtone qu'est-ce qu'on ressent lorsqu'on joue avec la nature. Ça fait partie de notre être et c'est très difficile de mettre en mots.

Comme, par exemple, si moi je vois des outardes en plein vol et semblent perdues, parce qu'elles reviennent dans leur habitat une autre année et elles s'attendent à trouver un certain environnement, et à cause de la façon que l'homme a modifié, a modelé leur territoire, on les voit tourner en cercle, moi, ça m'affecte.

1790

Alors, mettez-vous à leur place. Vous, un être humain, vous partez de votre demeure. Vous revenez et votre maison a été tassée ou n'est plus là, vous allez tourner en rond, vous demander: *Qu'est-ce qui se passe?+ Donc, nous autres, on ressent ça, on ressent ce que les animaux éprouvent. Et c'est très difficile d'expliquer cela à des non-Autochtones. Ça fait partie de notre fibre.

1795

C'est pour ça que cette question environnementale est très délicate. À chaque fois qu'on affecte la nature, on affecte notre tissu interne en tant qu'être humain. C'est dur à exprimer, mais on éprouve une certaine douleur. C'est comme si quelqu'un nous était arraché, on retirait quelque chose de votre être. Et moi, j'ai beaucoup de peine à essayer de décrire avec les mots ce qu'on ressent.

1800

Alors, je pensais que je pouvais peut-être essayer d'ajouter cela à la présentation de Jeanne pour essayer d'expliquer ce concept et m'assurer que je peux la transmettre, vous laisser savoir ce qu'on ressent.

1805

Je sais que, bon, il y a quand même des ressources. Pour les questions économiques, il faut quand même modifier la nature, mais jusqu'à quel point, je ne le sais pas. Donc, j'ai beaucoup de difficulté à l'énoncer clairement, mais c'est juste quelque chose que j'avais envie de vous transmettre.

Mais je ne me souviens même plus quelle était votre question juste auparavant.

1810

LA PRÉSIDENTE :

1815

Je vous transmettais mon opinion à l'effet que les choses évoluent et que les gens ont plus de respect pour la nature qu'il y a quelques décennies. C'est mon point de vue. Mais il y a tellement de points de vue, il y a tellement de régions dans le monde, je comprends que ce n'est pas universel, mais c'est au moins quelque chose qu'on souhaite tous, d'avoir un plus grand respect pour les êtres vivants.

Ça va? Est-ce que vous avez d'autres questions à poser à monsieur Jacques?

1820

M. CLAUDE MERCIER :

Madame la présidente, j'aimerais rajouter un point, je veux dire poursuivre la discussion. Je peux?

1825

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. CLAUDE MERCIER :

1830 Hydro-Québec respecte la vision et la conception de la Communauté algonquine. Ça, il
n'y a aucun doute là-dessus. Dans le cadre du projet en cours, j'aimerais rappeler que le projet,
c'est pour la sécurité des personnes et des biens. C'est un petit projet d'une durée de trois mois
et qu'on réalise à l'intérieur des limites d'exploitation. Donc, les impacts sur la faune aquatique
ou sur toute faune sont pratiquement nuls, sauf à l'exception des travaux à la digue du lac Talé.
1835 Donc, on a des mesures d'atténuation, auxquelles on va avoir des résultats d'ici deux ans et qui
sont disponibles à qui de droit qui le demandera.

LA PRÉSIDENTE :

1840 C'est bien. S'il n'y a pas d'autres questions pour monsieur Jacques, on va lui souhaiter
une belle soirée. Monsieur Jacques, est-ce que vous avez d'autres compléments d'information
à fournir?

M. JEAN-GUY JACQUES :

1845 Non, je n'ai pas d'autres points à fournir à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

1850 Alors, on vous remercie.

M. JEAN-GUY JACQUES :

 C'est très bien, merci, bonjour.

1855 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour.

1860 Vous avez d'autres questions à poser? Parce que nous avons madame Barbara Polson
qui était aussi inscrite. Vous êtes prête? Alors, bonjour!

Mme BARBARA POLSON (TRADUCTION) :

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

Avant de vous entendre, nous allons d'abord demander si Hydro-Québec est prête à faire la présentation que nous avons demandée tout à l'heure?

M. CLAUDE MERCIER :

Oui, nous sommes prêts à faire la présentation sur les retombées économiques locales et régionales. J'inviterais monsieur Michel Desfossés à faire la présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin, vous, vous pouvez être avec nous cet après-midi. Est-ce que ce soir, vous pouvez être avec nous?

M. GÉRARD MAGELLA FORTIN :

Oui.

M. MICHEL DESFOSSÉS :

Bonjour, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour.

M. MICHEL DESFOSSÉS :

Alors, vous souhaitez à la demande des gens revoir les mécanismes spécifiques des retombées économiques dans le cadre du projet dont nous parlons ici. Je tiens à préciser que la présentation que nous allons regarder va durer quelques minutes et elle traite de l'ensemble des travaux qui doivent être réalisés à l'aménagement Rapides-des-Quinze.

Alors, d'une certaine façon, on déborde le cadre de référence de la discussion d'aujourd'hui pour parler des autres aspects de l'aménagement.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va être bien reçu.

1910 **M. MICHEL DESFOSSÉS :**

1915 Parfait. Alors, quelques petits rappels pour situer le projet dans sa globalité en termes d'ampleur financière. Si l'on considère l'ensemble des coûts qui lui sont associés, autant coûts internes Hydro-Québec, frais d'intérêts, parties confiées à des entrepreneurs à l'externe, on va parler d'un projet d'environ 80 millions \$, dont une partie X et c'est celle-là qui nous intéresse, ici, aujourd'hui, les retombées économiques locales et régionales potentielles X se situe dans l'ordre d'environ 40 millions \$, puisque ce sont des contrats qui peuvent être donnés à l'externe.

1920 Alors, l'ensemble des travaux pour l'ensemble du complexe sont répartis sur les années 2001 à 2003; comprenant les travaux à la centrale, évacuateur et nos barrages.

1925 Le principe d'optimiser les retombées économiques locales et régionales a été reconnu par le conseil d'administration d'Hydro-Québec au moment où il a adopté la recommandation de la Direction régionale pour procéder à des travaux. Et pour matérialiser cet engagement-là, une des dimensions évoquée, c'est le fait qu'Hydro-Québec agisse comme entrepreneur général et gère ses appels d'offres. Et ça s'est matérialisé par le morcellement des lots de travail en autant d'appels d'offres distincts, ce qui laisse la possibilité à un plus grand nombre d'entrepreneurs de soumettre des propositions à Hydro-Québec. On parle d'environ une dizaine de lots de travail pour l'ensemble des travaux ici.

1930 Pour parler du cadre de référence d'Hydro-Québec, ce qui a été évoqué ici tantôt, c'est qu'Hydro-Québec a une politique relativement aux retombées économiques. D'abord, dans un premier temps, elle favorise l'achat au Québec; dans un deuxième temps, cet achat québécois doit être conditionné par la recherche du meilleur coût possible. Et dans le cas qui nous occupe particulièrement ici, on a voulu faire en sorte que les retombées locales et régionales soient significatives. On l'a dit aussi tantôt, le tout étant fait à l'intérieur des règles, règlements et lois qui s'appliquent à Hydro-Québec comme à tout autre promoteur. C'est pour ce qui entoure la dimension appel d'offres.

1940 Pour ce qui est de l'achat en mode chantier, autrement dit, toute activité qui doit se réaliser in situ et qui constitue des achats de biens ou de services, on a aussi souhaité, dans le cadre des préoccupations soulevées par tous les milieux dans ce projet-ci, d'avoir un mécanisme qui constitue une référence pour les biens et services locaux, les producteurs de ces biens et services-là, auprès des entrepreneurs qui réaliseront les travaux.

1945 Ceci implique évidemment, dans un premier temps, que nos politiques et pratiques d'affaires internes s'appliquent, mais nous n'avons pas d'emprise directement sur les pratiques propres aux entrepreneurs qui, eux, peuvent être légèrement différentes des nôtres.

1950 Donc, dans le fond, il y a deux temps forts: achat chantier, dans un deuxième temps une fois les travaux amorcés; dans un premier temps, le processus d'appel d'offres à l'intérieur duquel il y a des mécanismes qui ont été mis en place. C'est les deux temps forts.

1955 Une des façons d'optimiser les retombées, ici X c'est une des façons, j'insiste pour le dire, ce n'est pas la seule X mais ce mécanisme-là, ici, est particulier dans le cas de Rapides-des-Quinze, dans beaucoup de projets, on a vu l'entreprise développer des comités de maximisation de retombées économiques. Ici, le milieu s'en était déjà donné une structure multiprojet, qui ne concerne pas qu'Hydro-Québec. Alors, il allait de soi dans un tel contexte que, au lieu de créer une structure parallèle, qu'Hydro-Québec participe à l'activité avec les ressources mises en place par la Communauté.

1960 Alors, voilà. Mais pour l'essentiel, je pense qu'il s'agissait de comprendre ici, qu'il y a déjà un mécanisme structuré dans la Communauté. Cet organisme-là, avec lequel déjà certaines ententes ont été réalisées depuis le mois de février, consiste dans le fond à dynamiser la participation régionale aux appels d'offres, de les faire connaître aux entrepreneurs; agir comme guichet unique X on parlait du mode chantier tantôt X agir comme guichet unique de référence, un agent de chantier littéralement peut présenter l'offre de service régionale aux entrepreneurs sur le site; assurer aussi la liaison avec les centres locaux de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, les cinq MRC de la région 08, pour être sur une base régionale. Et évidemment, le COMAXTEN ici, entre autres, comprend qu'Hydro-Québec est liée à ces pratiques. Voilà.

1970 Alors, on va continuer. Dans le fond, ce que ce tableau-là vient résumer ici, c'est que pour le moment, dans l'entente entre Hydro-Québec et le Témiscamingue, il y a de la place pour les entrepreneurs locaux et de la place pour les entrepreneurs régionaux, dont les intérêts sont représentés entre autres par les centres locaux de développement des quatre autres MRC du territoire.

1975 Alors, on va continuer. Dans le fond, ce que ce tableau-là vient résumer ici, c'est que pour le moment, dans l'entente entre Hydro-Québec et le Témiscamingue, il y a de la place pour les entrepreneurs locaux et de la place pour les entrepreneurs régionaux, dont les intérêts sont représentés entre autres par les centres locaux de développement des quatre autres MRC du territoire.

1980 J'aimerais d'abord mettre un accent particulier sur la clause particulière intégrée aux appels d'offres pour favoriser la participation des sous-traitants de la région. Ces points-là, si vous le permettez, nous les avons évoqués tantôt, alors j'irais à l'essentiel, au principal mécanisme qui suit.

1985 Si on regarde la clause particulière pour favoriser la sous-traitance régionale qui est induite dans les appels d'offres d'Hydro-Québec, on retient deux principes. D'une part, s'assurer que les entrepreneurs généraux connaissent et reconnaissent qu'il y a une offre régionale disponible qui puisse les aider à réaliser leur mandat, donc favoriser la mise en commun de ces gens-là afin qu'ils puissent arriver à prendre éventuellement des ententes. C'est un des esprits de la chose et ça se matérialise notamment par le remboursement de coûts qui sont encourus par les entrepreneurs généraux pour travailler avec des entrepreneurs régionaux.

1990 Soit dit en passant, ça ne coûte pas plus cher, parce qu'ils auraient de toute façon fait affaire avec des sous-traitants d'où ils viennent. Alors, cette clause-là reconnaît l'idée que ces

1995

gens-là doivent être mis en contact et qu'ils considèrent l'offre régionale d'où qu'elle provienne en région Abitibi-Témiscamingue.

2000

L'admissibilité régionale, on l'évoque parce qu'on souhaite avoir des gens qui sont en région sur une base bien établie, qui ont une base d'affaires régionale. C'est évident que c'est important dans un contexte comme celui-là.

2005

Il doit s'assurer, l'entrepreneur général, autre dimension de nos appels d'offres, qu'il y a une expertise chez le sous-traitant qui peut se vérifier par la présence de son personnel clé au chantier ou autour du projet comme tel et qu'on a vraiment, là, affaire... c'est un autre moyen pour s'assurer qu'on a véritablement un fournisseur régional là et qu'on a une vraie équipe dûment constituée et représentative.

2010

Je vais passer à la suivante. Encore une fois, on peut parler de ce qui est couvert par la clause de sous-traitance régionale, puisqu'il existe des dispositions déjà spécifiques à des questions comme la main-d'oeuvre en construction, en termes de quantité de travailleurs provenant d'un bassin de main-d'oeuvre. Ces choses-là ne sont pas couvertes par la clause, puisqu'il y a déjà des choses existantes par loi ou règlement. Alors qu'Hydro-Québec travaille avec ces contingences-là, les entrepreneurs aussi, alors il était inutile de mettre une valeur ajoutée là-dedans au niveau de la clause.

2015

On résume aussi en disant qu'il y a des pièces justificatives qui sont requises pour le paiement à l'entrepreneur général de ses sous-traitants régionaux. Alors, voilà. Je pense qu'on a fait le tour de toutes les petites dimensions spécifiques à ça.

2020

Regardons comment ça s'applique de façon particulière. Prenons ce tableau-ci comme étant représentatif de ce qui se passe dans le cadre d'un appel d'offres chez Hydro-Québec et imaginons de façon fictive, ici, que nous avons estimé chez nous, à Hydro-Québec, que les travaux suivants, travaux d'architecture, travaux civils, mécaniques, travaux électriques pour un appel d'offres ont une valeur estimée par nous d'environ 25 000 \$, le tout pouvant représenter -- on estime chez Hydro-Québec que ces travaux-là devraient se réaliser pour un

2025

coût avoisinant les 100 000 \$.

2030

Le travail que fait Hydro-Québec ici en région, là-dessus, c'est de voir quelle est la capacité de réponse des entrepreneurs du territoire ou des... effectivement, des entrepreneurs du territoire, des sous-traitants potentiels. Pouvons-nous, en région Abitibi-Témiscamingue, assurer la réalisation de travaux et ce, jusqu'à quelle hauteur à l'intérieur de cette activité-là.

2035

Alors, il y a un montant qui est appliqué ici en regard de l'offre régionale que l'on peut détecter. Tout ça pour dire qu'on envoie finalement, pour le besoin de la cause ici, 10 000 \$ sur 100 000 \$ de travaux. Alors, c'est le premier intrant avec lequel on travaille. On estime ça, de concert avec les gens du milieu, la capacité de réponse de la région.

2040

On va passer à la planche suivante. Dans le cas où on parle de notre clause incitative sur la région X vous vous souvenez qu'on a estimé à 10 000 \$ la capacité de répondre de la région Abitibi-Témiscamingue X Hydro-Québec impose dans son bordereau de soumission, donc induit d'office, dans le bordereau de soumission que le soumissionnaire devra remplir, 40 % de ce 10 000 \$ là en l'ajoutant aux sommes que devra calculer l'entrepreneur pour établir sa soumission. Donc, ce montant-là est *forcé+ par Hydro-Québec à l'intérieur du bordereau de soumission.

2045

Dans le cas où un entrepreneur, ici, n'aurait pas considéré l'offre régionale des sous-traitants potentiels dans la région, estimons pour les besoins de la cause qu'il aura établi ses coûts à 25 000 \$ par item ici, donc 100 000 \$, il doit additionner 4 000 \$ à sa soumission, ce qui fait 104 000 \$, le montant étant *forcé+. Alors, c'est le premier cas de figure, donc sans considérer l'offre régionale.

2050

Dans un deuxième temps, si on reprenait l'exercice en ayant ici un entrepreneur général qui aura considéré l'offre de services d'entrepreneurs de la région, il aura donc suivi notre chiffre à nous, à titre de référence, et aura trouvé effectivement pour 10 000 \$. Il aura établi ses coûts et additionné lui aussi le fameux 4 000 \$ dont nous parlions tantôt. Toutefois, puisqu'il a présenté les pièces justificatives à Hydro-Québec, il pourrait se voir rembourser le 4 000 \$ qu'il a soumissionné au premier chef, ce qui lui permet de revoir sa soumission avant de la déposer à Hydro-Québec et d'estimer qu'il recevra 4 000 \$ d'Hydro, et de la diminuer d'autant.

2055

2060

Ce mécanisme-là, je vous dirais, ne résout pas tous les cas de figure, mais permet à tout le moins aux gens de considérer l'offre régionale et donc d'être compétitifs en travaillant avec des sous-traitants de la région. C'est en gros l'esprit.

2065

C'est très comptable comme approche, mais elle a déjà été utilisée dans des dossiers comme Sainte-Marguerite III chez Hydro-Québec. Donc, elle a continué de se travailler cette forme de clause-là. Elle s'applique dans d'autres projets et on a souhaité la revoir ici pour favoriser les retombées économiques. En gros, c'est l'esprit.

LA PRÉSIDENTE :

2070

Alors, pour d'autres cas, les retombées que vous avez estimées se sont avérées davantage fructueuses que dans le passé avec cette approche-là?

M. MICHEL DESFOSSÉS :

2075

Cette approche-ci, jusqu'à nouvel ordre, d'estimation étant faite avec le milieu, à partir des fichiers fournisseurs que le milieu possède, nous donne en tout cas d'assez bonnes raisons de croire qu'on va assez bien coller à la réalité du milieu. Jusqu'ici, ça semble être le cas. Mais je vous dirais que le projet étant à ses débuts, l'exercice va nous permettre de voir à la longue si, effectivement, les estimations se sont avérées les plus justes possible. Mais ça semble être corroboré aussi par les gens avec qui nous discutons dans la Communauté là-dessus, jusqu'à nouvel ordre. Mais c'est une impression que je vous communique ici, ce n'est pas encore une réalité factuelle. On verra dans les prochains mois.

2080

LA PRÉSIDENTE :

2085

Alors, on va vous garder pas loin.

M. MICHEL DESFOSSÉS :

2090

D'accord, madame, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2095

Des questions sur ce sujet? Madame Polson, est-ce que votre question portait sur les retombées économiques ou c'était sur un autre sujet?

Mme BARBARA POLSON (TRADUCTION) :

2100

J'aurais juste une question. Aucun emploi va être offert à nos membres, aux membres de notre Communauté, dû au manque de certification. Est-ce qu'Hydro-Québec serait prête à s'asseoir et négocier une autre forme de compensation pour notre Première Nation?

LA PRÉSIDENTE :

2105

D'abord, dans votre préambule, vous nous avez dit que les gens de la Première Nation ne seraient pas invités à travailler au sein de ce projet. Ce n'est pas ce que j'ai compris. L'ouverture est là. On a reçu des appels cet après-midi à l'effet qu'une collaboration est souhaitée et il y a une invitation à travailler en collaboration à trouver les mécanismes qui permettront à vos gens, avec les mêmes droits que tous les gens de la région, d'être associés dans ces travaux, travailler aussi sur le chantier.

2110

2115

Alors, c'est l'appel qu'on a fait et on a reçu des réponses favorables des deux côtés de la table. Et j'ai compris aussi que monsieur Chief recevait très bien cette invitation et était prêt à discuter et à recevoir l'information de façon à la communiquer le plus efficacement possible à sa Communauté. Alors, il y a une ouverture de ce côté-là.

2120

Maintenant, n'attendez pas notre rapport pour vous rencontrer. Si vous êtes prêts à vous rencontrer dans les prochaines semaines, n'hésitez pas à le faire. Si vous avez des difficultés quelconques, vous pourrez nous le mentionner, mais je vois qu'il y a une ouverture de la part de tous. Alors, je pense que vous allez pouvoir travailler ensemble.

Mme BARBARA POLSON (TRADUCTION) :

2125

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2130

Est-ce que vous avez d'autres questions?

M. CLAUDE MERCIER :

Madame la présidente, monsieur Desfossés aimerait rajouter un point.

2135

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

2140

M. MICHEL DESFOSSÉS :

Madame la présidente, qu'il me soit permis d'ajouter que dans votre dernière intervention, la discussion est possible et intéressante et souhaitable à l'égard de la question évidemment de la main-d'oeuvre, de l'embauche de la main-d'oeuvre mais aussi en regard de l'application de la clause de sous-traitance concernant autant les entreprises de la Communauté. Et, je voudrais qu'on puisse concevoir que ces discussions-là peuvent aussi être intégrées aux échanges avec la Communauté et ce qui touche les entreprises.

2145

LA PRÉSIDENTE :

2150

Ce serait utile que vous nous indiquiez, par exemple, un aperçu des options qui pourraient permettre à la Communauté de trouver avantage à cette approche.

M. MICHEL DESFOSSÉS :

2155

Là-dessus, au fond, je pense que la clé de voûte d'une intervention là-dedans, en regard de la clause de sous-traitance, c'est la meilleure connaissance possible des services

et/ou entreprises qui sont disponibles sur le territoire. Et, de la présence ou de la participation de ces entreprises-là aux différents exercices où sont présents les entrepreneurs généraux.

2160 Je dois citer, par exemple, qu'à partir d'une liste d'entreprise, il est possible de signifier aux gens qu'une visite de chantier obligatoire aura lieu à tel moment et qu'elle mettra en présence les entrepreneurs généraux qui doivent établir leur soumission et les sous-traitants potentiels. Et, c'est l'information aussi qui est le meilleur outil de travail pour être capable de rejoindre les entreprises.

2165 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce serait important d'avoir une séance de travail avec la Communauté pour très bien les informer des mécanismes et des moyens dont ils disposent pour avoir un interface le plus productif possible avec Hydro-Québec.

2170 **M. MICHEL DESFOSSÉS :**

Oui. Je pense que ça résume bien la nature des choses à réaliser.

2175 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous seriez prêts à faire cette rencontre-là à quel moment?

2180 **M. MICHEL DESFOSSÉS :**

Dans le cadre des travaux dont nous parlons ici, aujourd'hui, en considérant qu'ils auront lieu sur un horizon de temps un peu plus long, en parlant de 2002 – on a un peu de temps devant nous – pour les activités se réalisant actuellement ou bientôt, il y a des exercices qu'on pourrait concevoir, en tout cas des rencontres devraient être requises, je pense, d'ici la fin du mois peut-être pour être capable de suivre la cadence.

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

2190 Alors, monsieur Chief, il y a une invitation qui vous est lancée, à l'effet d'une rencontre justement qui pourrait être d'abord globale pour couvrir l'ensemble des questions de retombées économiques et de faciliter la compréhension mutuelle en ce qui a trait aux offres que vous pouvez faire, aux offres de travail, à la main-d'oeuvre disponible, aussi aux contrats qui pourraient être octroyés. Alors, il y a une offre qui est faite. Je pense que c'est ouvert et je vous entends sur cette question.

2195 **M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :**

2200

Ça impliquerait nos entrepreneurs locaux et c'est à ce moment-là qu'on pourrait peut-être demander s'il y aurait une possibilité, une garantie de la part d'Hydro qu'on pourrait être embauché par Hydro-Québec. Ça, c'est juste une question que je lance en l'air comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

2205

D'accord. Je la prends...

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

2210

Est-ce qu'ils peuvent faire des engagements, prendre un engagement?

LA PRÉSIDENTE :

2215

On comprend qu'il y a une question de base qui doit être répondue d'abord. Pour travailler, il faut être reconnu, avoir les accréditations nécessaires. Cependant, est-ce qu'il y a un bloc qui est réservé dans les contrats pour la participation régionale?

M. MICHEL DESFOSSÉS :

2220

Madame la présidente, ce dont nous parlons ici est fait à l'intérieur du cadre des appels d'offres normaux d'Hydro-Québec, donc appels d'offres parfois à l'échelle régionale et parfois à l'échelle provinciale. En ce qui me concerne, je ne peux pas vous répondre quant à un engagement là-dessus. Je n'ai pas cette autorité.

LA PRÉSIDENTE :

2225

Cependant, on comprend que l'approche que vous proposez favorise qu'il y ait des petits entrepreneurs locaux qui soient embauchés par des plus gros entrepreneurs. Il y a un intérêt à l'entrepreneur toujours à utiliser la main-d'oeuvre locale ou des sous-contractants locaux, en tout cas un intérêt financier.

2230

M. MICHEL DESFOSSÉS :

2235

C'est l'esprit de cette clause incitative, c'est de mettre ces gens-là en contact le plus souvent possible à l'intérieur des appels d'offres, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2240

Alors, c'est l'approche qui est proposée, monsieur Chief, qui fait en sorte qu'il y a un intérêt pour les employeurs, pour les contracteurs à faire affaires avec l'entreprise locale.

M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :

2245

Je suis certain. Ce qu'on doit accepter, d'abord, je crois, c'est une rencontre avec monsieur, j'oublie son nom, Desfossés. Donc, ce sera une autre étape se dirigeant vers le travail collaboratif.

LA PRÉSIDENTE :

2250

C'est bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point? Je vous inviterais à vous présenter, s'il vous plaît.

M. BENOÎT ST-DENIS :

2255

Benoît St-Denis, Association de développement des Algonquins. Malheureusement, vous allez m'excuser, je n'ai pas pu être ici au début des délibérations, alors je ne sais pas tout ce qui a été discuté.

2260

J'aurais une question. Lorsque Hydro-Québec intervient dans une région pour travailler avec d'autres communautés, d'autres nations, ils vont faire un profil de la région, ils vont contacter les principaux représentants et autres, que ça soit tel ou tel projet, et lorsqu'il y a une communauté autochtone importante dans une région comme ici – ici, on parle dans la région, 40 % c'est autochtone, Notre-Dame-du-Nord, Timiskaming, puis au Témiscamingue, c'est environ 15 % – normalement, on va identifier les principaux groupes d'intérêt, puis on va essayer d'établir un profil, voir les besoins, etc.

2265

Nous avons été informés, en regardant les différents documents d'Hydro, que ça fait déjà depuis 99, je n'ai pas la date exacte, mais depuis 99 qu'ils ont démarré les démarches de contacter les groupes locaux, MRC, municipalités et autres et, avec elles, essayer de tracer les intérêts, préoccupations et autres en ce qui concerne le projet en question. Et on parle ici de préplanification, évaluation, etc., et il y a eu une constante de rencontres et autres. À ce que je sache, la Première Nation ou les Premières Nations n'ont pas fait partie de cette démarche originale-là.

2270

2275

Oui, effectivement, Hydro nous dit qu'elle a tenté de rencontrer la Première Nation, etc., mais ça, ça a été fait, j'étais là lors de la première rencontre en avril...

LA PRÉSIDENTE :

2280 En avril de quelle année, vous parlez?

M. BENOÎT ST-DENIS :

2285 Cette année. Avril, je ne me souviens plus de la date exactement mais c'est avril.

LA PRÉSIDENTE :

2290 17 avril?

M. BENOÎT ST-DENIS :

2295 Je ne me souviens plus de la date mais c'est en avril. J'étais avec deux conseillers de l'époque, Randy Polson puis Mr. Hambury, et nous savons, parce que nous avons vu les correspondances, que Hydro avait tenté de se mettre en contact avec la Première Nation à l'automne dernier. Mais, l'automne dernier, la Première Nation les avait informés qu'ils avaient un dossier majeur. On parlait du fameux projet de Toronto de venir mettre leurs déchets ici dans la mine Adam. Alors, toutes les ressources de la Communauté étaient utilisées pour ce projet majeur-là. Et, il n'y avait pas de disponibilité et on ne connaissait pas, d'ailleurs, tout le détail du projet des Quinze à l'époque.

2300 Alors, oui, il y avait eu un premier contact comme ça, mais on parlait surtout de session d'information. Il n'y a jamais eu de -- jamais, à ma connaissance, qu'on a parlé de devenir partenaire ou de s'asseoir, discuter, voir les besoins, etc.

2305 Le point que j'essaie de faire, c'est que nous sommes au courant que dans d'autres régions du Québec, que ce soit sur la Côte-Nord ou ailleurs, parce que je travaille avec ces autres officiers autochtones là de développement économique, Hydro va prendre tous les moyens pour bien s'assurer de connaître le profil des besoins et des communautés autochtones ou non-autochtones.

2310 Et Hydro sait très bien que la situation, ici, c'est un taux de sans emploi d'au-delà de 80 % dans la Communauté. Hydro sait aussi que le territoire sur lequel ils sont, c'est l'ancien territoire de la réserve, la réserve ici ayant été créée en 1856, c'est une des plus vieilles au Canada. Hydro sait aussi que le territoire là-bas, c'est un territoire qui est utilisé par les membres: chasse, pêche, trappe, et autres. Même si dans le rapport, il fait référence à des villégiateurs ou de la pêche sportive ou autre, et on ne parle pas de l'utilisation autochtone, ça reste un fait.

2320 En d'autres mots, il y a plein d'éléments qui reconnaissent la présence, réalité, omniprésence autochtone, Première Nation dans le territoire, dans le projet et autre.

La question que je me pose, c'est lors des préliminaires pour la planification et dans l'analyse des profils des populations, Hydro savait quelle est la situation ici.

2325 Aujourd'hui, on peut bien parler qu'il va falloir que la Première Nation, si elle veut avoir des jobs, doit se qualifier avec la Commission de la construction du Québec. On les a rencontrés, les officiers de la Commission. Foncièrement, ce qu'on en comprend, c'est que à peu près tout le monde ici, pour pouvoir se qualifier, va devoir suivre des cours, se qualifier, respecter les règles. Puis là, il y a la seniorité, il y a ci, il y a ça. Il y a un paquet d'éléments et
2330 de règles. En d'autres mots, peut-être que la Communauté va, de plus, avoir à accepter -- c'est trop fort?

LA PRÉSIDENTE :

2335 C'est trop vite.

M. BENOÎT ST-DENIS :

2340 La Première Nation devra, semble-t-il, accepter de syndiquer tous ses membres qui veulent aller travailler. Ce n'est pas fait ça, encore. C'est un problème. Il va falloir voir comment est-ce qu'on va pouvoir qualifier les membres. Tout ça pour dire: il y a un projet. La Première Nation reconnaît que dans les éléments du projet, de ce qu'on a compris, il y a des éléments de sécurité là-dedans. On ne peut pas être contre ça.

2345 Mais lors de la planification, lors de l'établissement des profils des communautés, comment se fait-il qu'on est arrivé à rencontrer quatre municipalités, puis oublier complètement les Premières Nations? Et, lorsque tout était planifié et organisé et décidé, bien, là on a contacté les Premières Nations. Hydro savait très bien quelle est la situation de la Communauté et de ses membres.

2350 Alors, la question est la suivante.

LA PRÉSIDENTE :

2355 Oui, votre question.

M. BENOÎT ST-DENIS :

2360 Aujourd'hui, on nous dit: *Bon, bien, là, on va, oui, essayer de voir à contribuer, et autre, etc.+ Nous, la problématique, elle est la suivante. Le territoire, c'est un territoire qui est traditionnel de la Communauté. Il y a des activités communautaires qui sont exercées là: chasse, pêche, trappe, traditionnelles, qui ne sont pas reconnues dans les documents d'Hydro-Québec actuellement. Il y a des sites là-bas identifiés comme étant des sites

2365

archéologiques, des sites cimetière ancien, des artefacts. On parle de vingt et un ou vingt-trois. Jamais qu'on a pensé qu'on était pour faire impliquer la Première Nation là-dedans.

2370

On parle de retombées économiques. On a parlé de, en plus de ce projet-là, avec les différents intervenants municipaux, quatre autres projets récréo-touristiques qui peuvent éventuellement limiter l'accès au territoire ou changer la réglementation de l'accès au territoire, encore une fois, utilisé par les membres de la Communauté, sans jamais avoir contacté la Première Nation.

2375

Toutes ces choses-là vont avoir un impact sur l'utilisation du territoire par les membres. Est-ce que Hydro-Québec a planifié, prévu des compensations pour le fait qu'il peut y avoir des contraintes sur l'utilisation, l'usage du territoire, sur l'exercice des activités et autres? Ça, on voit ça nulle part.

2380

Deuxièmement, quand on parle des emplois, Hydro savait quelle est la situation ici et Hydro sait très bien, de toute la complexité de la problématique, pour pouvoir se rendre qualifiable pour avoir des jobs.

LA PRÉSIDENTE :

2385

Si vous voulez bien, on va poser la première question.

M. CLAUDE MERCIER :

2390

J'aimerais qu'on la repose parce que le préambule a duré plus de dix minutes. Il y a beaucoup de choses qu'on a déjà répondues depuis le début de la séance. Quelle est la question exacte?

LA PRÉSIDENTE :

2395

Alors, si j'ai bien compris, c'est de savoir finalement, je comprends que vous souhaiteriez plutôt -- je ne demanderai pas pourquoi Hydro-Québec n'a pas fait ci ou ça, parce qu'ils nous ont dit tout à l'heure qu'ils ont fait des tentatives. On comprend qu'il y avait des contraintes et que vous étiez préoccupé par des questions qui étaient majeures pour vous mais, cependant, c'est le lien que vous questionnez?

2400

M. BENOÎT ST-DENIS :

Pour aider monsieur, sachant que la planification avec les intervenants régionaux locaux a commencé en 99, comment est-ce que Hydro peut expliquer que tout a été planifié, décidé, ou à peu près tout, et que c'est seulement qu'une fois que tout a été établi, planifié, décidé, comme on disait qu'on était pour travailler par l'organisme à Ville-Marie pour les contrats, puis avec telle autre ville, puis telle municipalité pour tel projet écotouristique, puis une fois que tout ça est décidé, établi, étudié, bien, là on est prêt à venir informer la Première Nation. En d'autres mots, on ne reconnaît pas à la Première Nation un droit de participation au niveau de la planification.

LA PRÉSIDENTE :

On va voir, si vous voulez bien...

M. BENOÎT ST-DENIS :

Cette question-là nous préoccupe.

LA PRÉSIDENTE :

On va voir s'ils ont eu cette intention-là et s'ils l'ont toujours. Pas seulement d'informer mais de travailler dans une approche d'écoute aussi.

M. CLAUDE MERCIER :

Il est vrai que les études ont démarré en 1999. Comme j'ai présenté tout à l'heure, la zone restreinte de l'étude entourait les municipalités de Saint-Eugène-de-Guigues, Guérin et Angliers. On a seulement rencontré ces trois municipalités et non quatre, comme on a fait mention.

De 99, les études, il y a eu dix variantes d'études par mon prédécesseur, qui ont été élaborées. Ces études ne faisaient pas, dans le passé, comment puis-je dire, de demande d'audiences pour un 31. On était soumis à un article 22 et non à un 31.

Le pourquoi? Je peux vous faire l'historique. Le pourquoi maintenant qu'en septembre 2000, Hydro-Québec a communiqué avec la Communauté? C'est que vers le mois de septembre, sous ma gouverne, parce que j'étais le responsable des études, avec le type de réfection préconisée sur la digue, nous faisons face à un article 31. Donc, on en a profité pour élargir nos communications.

Maintenant, il y a une chose que j'ai pris note, c'est les contraintes sur l'usage du territoire. Le projet que Hydro-Québec aimerait réaliser, c'est un projet de réfection. Comparativement si vous faites référence à d'autres projets où vous avez des mesures de

2445 compensation, ce sont des projets de construction de centrale neuve. Donc, production d'énergie.

Donc, dans le cadre du projet en cours, un projet de réfection, c'est un projet – comment puis-je vulgariser – c'est une maintenance majeure qu'on doit réaliser sur nos
2450 installations. Donc, à Hydro-Québec, il n'y a pas de mesure de compensation pour ce genre de projet. Disons que là, j'ai répondu à une autre question aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2455 Alors, il y a de la compensation environnementale sur le milieu lorsqu'il y a des impacts, mais il n'y a pas de compensation financière.

M. CLAUDE MERCIER :

2460 Du tout.

LA PRÉSIDENTE :

2465 L'approche que vous privilégiez, vous tentez d'optimiser les retombées économiques régionales.

M. CLAUDE MERCIER :

2470 Oui, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2475 Alors, c'est ce volet-là qui a été ouvert cet après-midi, puis je pense qu'il y a un appel à l'écoute mutuelle et à la collaboration pour le futur.

Comme je l'ai dit en ouverture et à la rencontre préparatoire, je n'ai pas le mandat de regarder tout ce qui s'est passé dans le passé et pourquoi les gens ne sont pas allés aux réunions ou pourquoi on a fait les réunions à tel moment ou telle chose. Ce qu'on veut faire, c'est trouver des moyens, comme vous l'avez demandé dans votre ouverture, monsieur Chief, de façon à ce qu'il y ait une meilleure collaboration, une écoute mutuelle.
2480

Alors, c'est dans ce sens-là que je vous demande de nous faire des propositions aussi en deuxième partie d'audiences publiques et, comme je l'ai dit tout à l'heure, n'attendez pas non plus qu'on ait fini de travailler pour vous rencontrer. Il n'y a aucune objection dans nos règles de procédure à l'effet que vous puissiez commencer une collaboration mutuelle.
2485

Sur ce, il est 5 h 10 et je pense que ce serait le temps qu'on aille reprendre nos forces. Puis on recommence, ce soir, à 19 h. Un mot, monsieur Chief?

2490 **M. DANIEL CHIEF (TRADUCTION) :**

Je voulais simplement dire que comme j'ai mentionné dans mes mots d'ouverture, on a besoin de négociier. Et je crois que c'est mieux maintenant que pas du tout. Donc, ça, au moins, c'est dit. Nous devons quand même nous asseoir et négocier quelque chose ici. Alors, 2495 au moins, ces portes-là sont ouvertes, on aura compris au moins ça.

LA PRÉSIDENTE :

À ce soir.

2500

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes 2505 sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2510 **LISE MAISONNEUVE, s.o.**